

Revue d'Information Statistique de l'INSEED

Institut National de la Statistique, des Études Économiques et Démographiques

©© 010 MAI 2023

02

25

26

27

THEME CENTRAL:

LPRODUCTION DES DONNEES SUR LES MIGRATIONS AU TCHAD : ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES

Editorial

Générer régulièrement des données sur les migrations pour pouvoir mettre rapidement en place des politiques de gouvernance des migrations sûres et ordonnées

L'Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED) du Tchad met à votre disposition le dixième numéro de sa revue d'information statistique. Le thème central porte sur la collecte des données sur les migrations.

Chaque année, la communauté

internationale se réunit le 18 décembre pour célébrer la Journée Internationale des Migrants afin de rappeler la réalité de la migration et l'importance des contributions sociales, culturelles et économiques des migrants dans leurs sociétés. La compréhension des flux migratoires est cruciale afin d'élaborer des politiques migratoires.

Pour l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), les migrations sûres, ordonnées et régulières sont des mouvements de personnes s'effectuant conformément aux lois et réglementations régissant l'entrée, la sortie, le retour et le séjour dans un État, et conformément aux obligations incombant aux États au titre du droit international, de telle sorte que la dignité humaine et le bien-être des migrants soient préservés, que leurs droits soient respectés, protégés et réalisés, et que les risques associés à de tels mouvements soient pris en compte et atténués.

À des fins statistiques, le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DESA) définit le « migrant international » comme « toute personne qui change de pays de résidence habituelle » (Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales, première révision (1998) (par. 32)). Sont exclus de cette définition les déplacements effectués « à des fins de loisirs, de vacances, de visites à des amis ou à de la famille, d'affaires, de traitement médical ou de pèlerinages religieux ».

Le Tchad, un pays qui accueille beaucoup de réfugiés et qui mène des projets multisectoriels en santé, nutrition et protection en situation d'urgence, a décidé de générer régulièrement des données sur les migrations pour pouvoir mettre rapidement en place des politiques de gouvernance des migrations sûres et ordonnées. Le Nord du Tchad figure parmi les zones à forte mobilité

humaine, le plus souvent à risque, en raison de sa situation géographique dans le désert du Sahara. On y observe plusieurs types de mouvements, notamment les mouvements socio-économiques, les migrations à long terme, les mouvements à la recherche des opportunités et d'emploi, la transhumance, les expulsions collectives de la Libye, les mouvements vers et en provenance des mines d'or, etc. Le Sud, l'Est et la

province du Lac sont aussi des zones de forte mobilité. Ce pays dispose d'une grande quantité de données sur les migrations tirées de ses 2 recensements, des enquêtes sur les ménages, de ses registres administratifs et des collectes réalisées aux frontières et dans les sites dédiés à cet effet.

On peut trouver des données migratoires de source administrative dans les aéroports de N'Djaména (système MIDAS) et Am-Djarass, et les sites de Sarh, Maro, Zouarké, Faya, Kalait, Miski, Goré, Bekan, Daha, Amléyouna, Hadjer-Hadid, Molou, Guereda, Iriba, Abéché, Mao, Rig-Rig, Moussoro, Am-Timan, Goz-Beida, Ounianga-Kébir, Gouro, Kouri-Bougoudi, Laï, Binder, Pobamé, Koutéré, Bongor et N'Djaména (Ngueli). Disposer des données migratoires est l'élément primordial pour permettre l'élaboration des politiques de gouvernance de migration sûre, ordonnée, régulière et digne. L'analyse des données collectées permet d'identifier les priorités de la gouvernance des migrations au Tchad.

L'importance de la collecte des données sur les migrations est soulignée dans les Objectifs 1 et 3 du Pacte Mondial sur les Migrations (PMM) :

1. Collecter et utiliser des données précises et ventilées qui serviront à l'élaboration de politiques migratoires fondées sur la connaissance des faits.

3. Fournir dans les meilleurs délais des informations exactes à toutes les étapes de la migration. L'Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques du Tchad diffusera des informations pertinentes sur la gouvernance des migrations pour éclairer et aider les autorités tchadiennes et ses partenaires qui œuvrent pour le développement du Tchad.

Le Directeur Général de l'INSEED Dr BARADINE ZAKARIA MOURSAL

Sommaire

THÈME CENTRAL:

Production des données sur les migrations au Tchad : état des lieux et perspectives

- I. Approches des études sur la migration
- II. Production des données sur les migrations au Tchad : état des lieux
- III. Structures et programmes 24 en lien avec les données sur les migrations au Tchad
- IV. Perspectives en matière de production des données sur les migrations au Tchad

NOUVELLES DE L'INSEED

ACTIVITES DU SSN

PUBLICATIONS DE L'INSEED

ACTIVITES DES SERVICES STATISTIQUES SECTORIELS

REUNIONS, ATELIERS ET SEMINAIRES

30

30

28



THÈME CENTRAL : Production des données sur les migrations au Tchad : état des lieux et perspectives

a migration est le changement du lieu de résidence habituelle pour une durée minimale conventionnelle. Il y a migration lorsqu'un particulier devient résident d'un nouveau territoire géographique, il y a transfert de son lieu d'habitation principal. La migration est un phénomène normal et humain. Mais de nos jours, elle est mal présentée à cause de l'absence de politique de gestion migratoire adéquate.

Les flux migratoires augmentent la population d'âge actif dans le pays d'accueil et sont susceptibles d'influencer le capital productif. Toutefois, il faut noter que la migration a de fois des conséquences regrettables avec de perte de vie humaine. C'est pourquoi une analyse des mobiles, des traits caractéristiques et des enjeux socio-économiques et financiers de celle-ci est capitale. Disposer des données migratoires est l'élément primordial pour permettre l'élaboration des politiques de gouvernance de migration sûre, ordonnée, régulière et digne. L'analyse des données collectées permet d'identifier les priorités de la gouvernance des migrations du pays.

L'importance de la collecte des données sur les migrations est soulignée dans les Objectifs 1 et 3 du Pacte Mondial sur les Migrations (PMM):

1.Collecter et utiliser des données précises et ventilées qui serviront à l'élaboration de politiques migratoires fondées sur la connaissance des faits.

3. Fournir dans les meilleurs délais des

informations exactes à toutes les étapes de la migration.

C'est pourquoi, le présent document essaie de présenter la situation de la collecte, de l'analyse et de la diffusion des données migratoires au Tchad. Il est structuré en 4 parties :

- 1) Approches des études sur la migration;
- 2) Production des données sur les migrations au Tchad : état des lieux ;
- 3) Structures et programmes en lien avec les données sur les migrations au Tchad ;
- 4) Perspectives en matière de production des données sur les migrations au Tchad.

I. Approches des études sur la migration

Selon le rapport World Population Prospects 2022, publié le 11 juillet 2022 par le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, la population mondiale devrait dépasser les 8 milliards de personnes le 15 novembre 2022. De 100 millions d'habitants en 1900, la population de l'Afrique est passée à environ 275 millions dans les années 1950-1960, puis à 640 millions en 1990 et à 1,4 milliard en 2022 soit 18 % de la population mondiale.

L'évolution des indicateurs démographiques montre que la population du Tchad recensée en 2009 qui était de 11,1 millions d'habitants (densité 8,6 habitants au Km2) aurait atteint 12,3 millions d'habitants en 2012 et passerait à 13,7 millions en 2015 (année d'évaluation de

1.1 Approche démographique

De façon générale, la migration ou mouvement migratoire peut être définie comme le changement du lieu de résidence habituelle pour une durée minimale conventionnelle. Sur le plan démographique, la définition de la migration prend en compte deux critères clés que sont le temps et l'espace. Pour ce qui est du temps l'on considère généralement une durée d'au moins six mois effectifs ou l'intention de passer au moins six mois hors de sa localité de résidence habituelle. Quant au critère d'espace, il s'agit du franchissement de frontières administratives. Selon Louis

l'atteinte des OMD) et atteindrait 18 033 737 habitants en 2023 (14 habitants au Km2).

Selon de récentes études, certains démographes considèrent que les migrations seront une importante variable d'ajustement d'ici 2050, échéance à laquelle 2 ou 3 milliards d'individus supplémentaires sont attendus sur la planète, alors que les effets des modifications climatiques se feront probablement déjà sentir et que certaines zones ne pourront plus nourrir une population supplémentaire. La croissance démographique peut largement rendre compte des mouvements de population et le solde migratoire est le facteur déterminant de cette croissance. L'analyse des données migratoires collectées permet d'identifier

Henry, la migration est définie comme « un ensemble de déplacements ayant pour effet de transférer la résidence des intéressés d'un certain lieu d'origine ou lieu de départ à un certain lieu de destination ou lieu d'arrivée pour une certaine durée donnée ». Elle ne prend pas en compte les nomades parce que n'ayant pas de résidence permanente. Par ailleurs, pour des raisons méthodologiques, la population résidente sédentaire des ménages collectifs est également exclue de l'analyse.

De façon opérationnelle, au niveau du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH), sera considérée les priorités de la gouvernance des migrations du pays.

La migration est un phénomène difficile à saisir tant du point de vue théorique que pratique. En effet, toute définition de ce phénomène prend en compte des dimensions temporelles et spatiales d'où une diversité de méthodes d'approche. Cette diversité entraîne des difficultés de comparaison des résultats des études migratoires. La définition de migration varie le plus souvent d'une étude à une autre. Dans la littérature, différentes approches explicatives des migrations existent, nous allons les parcourir brièvement avant de passer à l'état des lieux de la production des données migratoires au Tchad.

comme migration tout déplacement d'un individu d'une entité administrative vers une autre pour un séjour d'au moins six mois ou avec l'intention d'y résider pendant au moins six mois.

Au Tchad, à partir des données du RGPH2 de 2009 par exemple, cinq variables opérationnelles permettent d'étudier la migration. Il s'agit de : (i) la situation de résidence, (ii) le lieu de résidence à la date du recensement, (iii) le lieu de naissance, (iv) le lieu de résidence antérieure et (v) la durée de résidence au lieu de résidence actuelle. Ces notions sont appréhendées comme suit :



Situation de résidence. Dans le recensement des populations africaines, il est d'usage de travailler sur la population de droit constituée de Résidents Présents (RP) et de Résidents Absents (RA), obtenue à partir de la notion de situation de résidence. Cette notion se réfère à une durée réelle ou intentionnelle minimale de présence dans le ménage en un lieu donné. Dans le cas du Tchad, cette durée est de six mois.

Résident présent (RP). C'est toute personne résidente qui a passé la nuit de référence dans le ménage dans lequel il vit habituellement.

Résident absent (RA). C'est toute personne résidente qui a passé la nuit de référence hors du ménage dans lequel il vit habituellement.

Visiteur. C'est un non résident mais ayant passé la nuit de référence dans le ménage où il a été recensé.

Lieu de résidence à la date du recensement. Le lieu de résidence à la date du recensement d'un individu au sens strict se réfère au village ou à la localité où l'individu a été identifié dans son ménage comme résident. Ce lieu peut être la circonscription administrative (Région ou Province, Département, Souspréfecture ou Canton) dont dépend administrativement le village ou la localité. Ainsi donc, pour une migration, le lieu de résidence à la date du recensement correspond au lieu de destination de la migration.

Considérer la Région, le Département, la Sous-préfecture ou le Canton comme lieux de destination des migrations enlève toute possibilité d'étudier les migrations internes à l'une de ces entités. Seules les migrations externes à la Région (Province), au Département, à la Sous-préfecture ou au Canton peuvent être mesurées.

Lieu de naissance. Au RGPH2, pour les personnes nées au Tchad, le lieu de naissance est la sous-préfecture ; pour celles nées à l'étranger, le lieu de naissance est le pays.

Le reproche fait à la question sur le lieu de naissance est qu'elle peut entrainer de biais important quand on sait que certaines coutumes tchadiennes imposent que la femme aille accoucher chez ses parents ou ses beaux-parents. Dans ce cas, la sous-préfecture de naissance

peut être différente de la sous-préfecture de résidence habituelle des parents.

Lieu de résidence antérieure. Le lieu de résidence antérieure est la sous-préfecture où la personne recensée a habité (au moins six mois) juste avant de s'installer dans son lieu de résidence au moment du recensement. Pour la personne venant de l'étranger, le lieu de résidence antérieure est le pays où elle a résidé avant de s'installer dans la sous-préfecture de résidence actuelle

Durée de résidence. La durée de résidence exprime l'ancienneté de l'installation de l'individu au lieu de sa résidence actuelle. La durée de résidence est une variable extrêmement importante dans l'étude de la migration car elle permet de saisir la période au cours de laquelle la migration a eu lieu et l'ancienneté de l'implantation des migrants en un lieu donné. Par ailleurs, une combinaison de cette durée avec l'âge actuel du migrant, permet de déterminer l'âge du migrant au moment de la migration.

1.2 Approche de l'OIM

L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) a été fondée en 1951 et est devenue une organisation affiliée aux Nations-Unies en 2016. En tant que principale organisation intergouvernementale dans le domaine de la migration, elle travaille dans le domaine de la promotion de la migration humaine sûre, ordonnée et régulière pour le bénéfice de tous. Pour l'OIM en ce qui concerne le concept migrant, il ressort ce qui suit :

- Au niveau international, il n'existe pas de définition universellement acceptée du terme « migrant ».
- Ce terme s'applique habituellement lorsque la décision d'émigrer est prise librement par l'individu concerné, pour des raisons « de convenance personnelle » et sans intervention d'un facteur contraignant externe.
- Il s'applique donc aux personnes se déplaçant vers un autre pays ou une autre région aux fins d'améliorer leurs conditions matérielles et sociales, leurs perspectives ou celles de leur famille (Guide de formation pour les organismes d'application des lois et les forces de sécurité, OIM, RDPP-NA, 2019).

Avec cette définition, l'étude des mouvements migratoires à l'OIM couvre un vaste domaine et la migration s'entend comme : déplacement d'une personne ou d'un groupe de personnes, soit entre pays, soit dans un pays entre deux lieux situés sur un territoire. La notion de migration englobe tous les types de mouvements de population impliquant un changement du lieu de résidence habituelle, quelles que soient leur cause, leur composition et leur durée.

1.3 Concepts de la migration

Comme on a une diversité des approches pour la compréhension des phénomènes migratoires : pays de départ ou d'arrivée, échelles micro, méso, macro, comportements individuels, réseaux, politiques migratoires, il existe une panoplie de concepts et d'indicateurs en matière de migration.

a) Définition des indicateurs (recensement et enquête démographique)

A des fins statistiques, le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DESA) définit le « migrant international » comme « toute personne qui change de pays de résidence habituelle » (Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales, première révision (1998) (par. 32)). Sont exclus de cette définition les déplacements effectués « à des fins de loisirs, de vacances, de visites à des amis ou à de la famille, d'affaires, de traitement médical ou de pèlerinages religieux » (Ibid).

Le recensement ne mesure que les migrants mais pas les migrations, on ne peut donc qu'étudier deux types de migration avec les données du recensement à savoir : la migration durée de vie et la migration subsistante ou la dernière migration.

Migration durée de vie. La migration durée de vie est définie en mettant en rapport le lieu de naissance et le lieu de résidence à une date de référence. Le migrant durée de vie est tout individu qui réside dans une entité administrative autre que son lieu de naissance. De façon opérationnelle, elle concerne les individus dont la sous-préfecture de résidence est différente de la sous-préfecture (ou pays) de naissance.



Migration subsistante. La migration subsistance est définie en mettant en rapport le lieu de destination (sous-préfecture de résidence actuelle) et le lieu d'origine (sous-préfecture, pays de résidence antérieure).

Migration de retour. La migration de retour concerne les individus dont le lieu de naissance et le lieu de résidence actuelle sont identiques alors que le lieu de résidence antérieure est différent des deux premiers. De façon opérationnelle, est considéré comme migrant de retour, tout individu recensé en 2009 à son lieu de naissance alors qu'il a résidé auparavant ailleurs.

Selon la définition du migrant de retour adoptée dans le RGPH, les Tchadiens nés à l'étranger et qui rentrent au Tchad ne sont pas des migrants de retour, même s'ils retournent dans la région d'origine de leurs parents. Ils sont par contre des immigrants. On peut classer la population résidente au Tchad dans l'une des deux catégories suivantes :

- Population migrante
- Population non migrante

La population non migrante est l'ensemble des personnes pour lesquelles deux conditions suivantes doivent être vérifiées simultanément:

Lieu de résidence actuelle = Lieu de naissance = Lieu de résidence antérieure

Durée de résidence = Âge de l'individu.

La population migrante est l'ensemble de personnes pour lesquelles l'une au moins des conditions ci-dessus n'est pas remplie.

Migration interne. La migration interne est une migration qui s'effectue à l'intérieur des frontières d'un pays ou d'un territoire. Dans le cas du Tchad, il s'aait de tous les déplacements s'effectuant entre entités administratives et ayant occasionné un séjour au lieu d'arrivée d'une durée d'au moins six mois (ou avec l'intention d'y résider pendant au moins six mois). La migration interne peut s'effectuer entre régions du pays. Il s'aait alors de miaration interrégionale. A l'intérieur d'une région, la migration peut s'effectuer entre départements, c'est la migration intra régionale ou interdépartementale et à l'intérieur d'un département entre sous-préfectures. C'est la migration intra départementale.

Migration récente. La migration récente ou migration subsistante est la migration effectuée par rapport au lieu de résidence antérieure.

Migration externe ou internationale. Une migration est dite internationale lorsqu'elle porte sur des changements de résidence habituelle entre pays. Dans le cas du RGPH2 la migration internationale concerne tous les échanges migratoires avec le reste du monde. L'émigration regroupe les sorties du territoire national vers l'étranger tandis que l'immigration concerne les entrées dans le pays.

Migrants. C'est l'ensemble des individus ayant effectué une migration récente et/ou une migration durée-de-vie. Autrement dit, il s'agit de toute personne recensée dans une sous-préfecture autre que sa sous-préfecture de naissance ou sa sous-préfecture de résidence antérieure. A l'opposé, les non-migrants ou sédentaires sont ceux qui n'ont pas réalisé de migration.

Immigrant. Est considéré comme immigrant tout Tchadien né à l'étranger et qui rentre au Tchad ou toute personne d'une autre nationalité venue s'installer au Tchad.

Emigrant. Tout individu né au Tchad et qui réside à l'étranger au moment du recensement est considéré comme un émigrant.

Urbanisation. L'urbanisation est un processus de développement des villes par la croissance continue de leur population et par l'extension géographique du fait d'un développement concomitant des activités économiques et socioculturelles qui définissent leurs fonctions.

Urbain/Ville. Au RGPH2, est considéré comme urbain ou ville tout chef-lieu de département et de région.

Taux d'urbanisation. C'est le rapport en pourcentage de l'effectif de la population urbaine sur la population résidente totale.

Croissance urbaine. C'est l'extension géographique de la ville due à l'accroissement de sa population.

- b) Définition des concepts les plus couramment utilisés pour décrire les différents types de migration au niveau de l'OIM
- Migrations sûres, ordonnées et régulières : Mouvements de personnes s'effectuant conformément aux lois et réglementations régissant l'entrée, la sortie, le retour et le séjour dans un État, et conformément aux obligations incombant aux États au titre du droit international, de telle sorte que la dignité humaine et le bien-être des migrants soient préservés, que leurs droits soient respectés, protégés et réalisés, et que les risques associés à de tels mouvements soient pris en compte et atténués.
- Gouvernance des migrations : Ensemble des normes juridiques, des lois et des réglementations, des politiques et des traditions, ainsi que des institutions (infranationales, nationales, régionales et internationales)

et des processus qui déterminent et régulent la façon dont les États abordent la migration sous toutes ses formes, en prenant en compte les droits et les responsabilités et en promouvant la coopération internationale. Source : adapté de Organisation internationale pour les migrations, Cadre de gouvernance des migrations (2015), document C/106/40, p. 1; Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Migration et droits de l'homme – Améliorer la gouvernance de la migration internationale fondée sur les droits de l'homme (2013), p. 9.

- Migration régulière : Déplacement de personnes qui se conforment aux exigences légales des pays d'origine, de transit et de destination. Elles peuvent se déplacer pour des raisons d'éducation, d'emploi, ou de réunification familiale.
- Migration circulaire : Déplacement fluide et répété de personnes entre un certain nombre de pays, incluant de façon temporaire ou à long terme, qui peut bénéficier tous les acteurs impliqués s'il a lieu de façon volontaire et est lié aux demandes de travail des pays d'origine et de destination.
- Migration de main d'œuvre : Déplacement de personnes pour travailler dans un autre pays. Ces individus peuvent être décris de nombreuses facons, dont : ⇒ Travailleurs(euses) migrants(es) qualifiés(es) : Travailleurs (euses) migrants (es) qui, en raison de leurs habilités ou expérience professionnelle, reçoivent un traitement préférentiel en ce qui concerne l'admission au pays de destination ⇒ Travailleurs(euses) migrants(es) temporaires : Travailleurs (euses) migrants (es) spécialisés(es) ou qualifiés(es) qui demeurent au pays de destination pour une période définie par un contrat de travail ⇒ Travailleurs(euses) migrant(es) économiques : Travailleurs (euses) migrants (es) qui se déplacent à l'extérieur de leur pays d'origine afin d'améliorer leur qualité de vie.
- Migrants environnementaux : Personnes qui, principalement pour des raisons de changement environnemental soudain ou progressif qui affecte leurs vies ou leurs conditions de vie défavorablement, sont obligées à quitter leurs maisons, ou choisissent de le faire, soit de façon temporaire ou permanente [Note : Les personnes qui se déplacent pour des raisons environnementales ne font pas spécifiquement partie d'une catégorie particulière du cadre légal international actuel. Les termes « réfugié(e) environnemental » ou « réfugié(e) du changement climatique » ne sont pas basés sur la loi internationale des réfugiés(es)].



- Migration de retour : Déplacement des personnes vers leur pays d'origine, soit de façon : ⇒ Volontaire, pour des raisons qui incluent l'emploi, la famille ou les changements post-conflits, ou ⇒ Involontaire, en tant que résultat d'une déportation ou de la réjection d'une demande d'asile.
- Migration forcée: Déplacement de personnes par la contrainte. Ceci implique typiquement des menaces à la vie et aux moyens de subsistances, soit d'origine naturelle ou humaine.
- **Migration internationale :** Déplacement de personnes vers un pays autre que celui où elles sont nées.
- Migration interne : Déplacement de personnes à l'intérieur des frontières de leur pays.
- Migration irrégulière : Déplacement de personnes pour une variété de raisons, à l'extérieur des exigences légales des pays d'origine, de transit et de destination.
- Migration mixte: La circulation des personnes qui peut inclure des migrants(es) économiques, les familles de migrants(es), les réfugiés(es), les demandeurs (euses) d'asile, les migrants(es) clandestins(es) ou victimes de la traite, utilisant tous les mêmes réseaux ou chemins malgré de refléter de diverses motivations.
- Profil migratoire: Analyse de données précises et ventilées concernant certains ou l'ensemble des aspects du contexte national d'un pays qui sont pertinents pour la migration. Élaboré en consultation avec un large éventail de parties prenantes, il peut servir à améliorer la cohérence des politiques, à élaborer des politiques de migration fondées sur des éléments factuels et à intégrer la migration dans les plans de développement.
- Regroupement familial (droit au): Droit des non-ressortissants d'entrer et de séjourner dans un pays où des membres de leur famille résident légalement ou dont ils possèdent la nationalité, afin de maintenir l'unité familiale. Source: adapté de la directive 2003/86/CE du Conseil du 22 septembre 2003 relative au droit au regroupement familial (2003) JO L 251/12.
- **Réintégration** : Processus permettant à une personne de rétablir les liens éco-

nomiques, sociaux et psychosociaux nécessaires pour vivre, assurer ses moyens de subsistance, préserver sa dignité et s'intégrer dans la vie civique.

- Travailleur migrant: Personne qui va exercer, exerce ou a exercé une activité rémunérée dans un État dont elle n'est pas ressortissante. Source: Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille ((adoptée le 18 décembre 1990, entrée en vigueur le 1er juillet 2003), Recueil de Traités des Nations Unies, vol. 2220, p. 3), art. 2 1).
- Transfert d'argent : Paiement transfrontalier de particulier à particulier d'un montant relativement faible. Les transferts sont généralement des paiements récurrents effectués par des travailleurs migrants à destination de membres de leur famille dans leur pays d'origine. Les transferts d'argent sont d'abord et avant tout des flux financiers privés entre membres d'une même famille (OIM, 2019a).
- Voies de migration régulières : Dispositifs ou autres possibilités de migration qui permettent aux personnes remplissant les conditions requises de se rendre légalement dans le pays de destination visé.
- Vulnérabilité: Dans le contexte de la migration, faible capacité à éviter des préjudices, à y résister, à y faire face ou à s'en relever, en raison de l'interaction particulière des caractéristiques et conditions propres à l'individu, au ménage, à la communauté et aux structures
- Demandeurs d'asile: Personnes qui recherchent une protection internationale. Dans les pays avec des procédures individualisées, un(e) demandeur(euse) d'asile est une personne dont la demande n'a pas encore été décidée de façon finale par le pays de destination. Pas tous les demandeurs(euses) d'asile seront reconnus comme réfugiés(es), mais tous les réfugiés(es) sont initialement des demandeurs(euses) d'asile.
- Personnes déplacées internes: Personnes obligées à abandonner leurs maisons afin d'éviter les effets d'un conflit armé, des situations de violence générale, des violations des droits humains ou des désastres d'origine naturelle ou humaine, et qui n'ont pas traversé une

frontière d'État reconnue au niveau international.

- Réfugié (Convention de 1951) : Personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner. Source : adapté de la Convention relative au statut des réfugiés ((adoptée le 28 juillet 1951, entrée en vigueur le 22 avril 1954), Recueil de Traités des Nations).
- Apatride: Personne qu'aucun État ne considère comme son ressortissant par application de sa législation. Source: Convention des Nations Unies relative au statut des apatrides ((adoptée le 28 septembre 1954, entrée en vigueur le 6 juin 1960), Recueil de Traités des Nations Unies, vol. 360, p. 117), article premier.
- Biométrie: Ensemble des techniques informatiques permettant d'identifier une personne à partir de ses caractéristiques physiques ou comportementales (empreintes digitales, visage, iris, rétine ou oreilles). Aujourd'hui, ce terme est également employé comme synonyme d'« identifiants biométriques », qui sont des éléments d'information encodant les caractéristiques biologiques uniques d'une personne (par exemple, les empreintes digitales, les balayages de la rétine ou de la voix).

1.4 Déterminants et typologies des migrations

Les individus peuvent migrer pour des raisons politiques, culturelles, économiques ou climatiques. Les réfugiés politiques fuient des conditions de vie difficiles et les réfugiés climatiques sont des victimes d'une catastrophe naturelle. La migration est déterminée par des facteurs économiques (recherche d'un mieux-être, revenu plus important) ou par la prise en compte de l'environnement socioculturel voire politique du migrant (HERVE DOMENACH).



Jadis l'Afrique a connu le nomadisme et surtout l'esclavage qui a entraîné un déplacement massif de la main-d'œuvre vers l'Amérique. De nos jours l'élargissement du marché des consommateurs avec la création des espaces économigues (CEDEAO, CEMAC, etc.) a favorisé et favorise encore le déplacement des hommes et des capitaux. A l'observation, les vecteurs migratoires sont diversifiés. Ш s'agit l'internationalisation du capital, la standardisation des modes de consommation, de communication instantanée ainsi que le droit à la circulation.

Par ailleurs, suite à l'exode rural, le mode devient de plus en plus urbain. Le déséquilibre ainsi créé Urbain-Rural-engendre une forte urbanisation qui se traduit par une concentration de population qui finit par avoir des répercussions fatales.

La mesure de la migration procède de la maîtrise de certains prérequis :

- La connaissance des mécanismes de la migration :
- La distribution territoriale de la population ;
- Les conditions et les déterminants socio-économiques et politiques.

Les déterminants de la mesure sont de divers ordres. On distingue les déterminants :

- Légaux (résidence de base, la nationalité) ;
- Individuels (réfugiés économiques);
- Temporaires (durée de migration).

• Approche quantitative

La mesure de la migration s'obtient par des méthodes directes (recensements, registres de population, enquête migratoires) ou indirectes (soldes naturelles de la population).

· Approche qualitative

Elle procède de l'analyse causale et de celle des interactions-mobilité, rapports sociaux.

Le champ migratoire est fragmenté entre les théories explicatives et celles qui concernent leurs effets. Une typologie simple distingue les migrations selon les raisons économiques, écologiques, politiques et culturelles. L'homme a commencé à migrer pour des raisons de satisfactions de besoins personnels (se nourrir ou rechercher du pâturage). Ce déplacement d'effectuait dans un mouvement de groupe familial sous l'autorité d'un responsable. Au fil des années, ce système a évolué vers une organisation plus souple favorisée par une création des réseaux de migrants qui mettent en place des structures l'accueil pour les nouveaux migrants. D'un autre côté, le développement des moyens de déplacement et l'indétermination de l'espace (perméabilité officielle des frontières) ont contribué à l'augmentation de la mobilité. Aussi rencontre-t-on des migrations induites (regroupement de famille), des migrations par alliance (unions, désunions) et des mouvements de reconnaissance (célébration, cérémonie coutumière etc.).

En résumé, le facteur économique reste l'élément moteur de la migration. Dans les sociétés primitives, les déplacements étaient motivés par la chasse et la cueillette, dans les sociétés agricoles, c'est la recherche des terres fertiles pour la culture et dans les sociétés urbaines, ce sont l'industrialisation et l'attrait de la ville.

De même, il y'a eu des déplacements pour des raisons politiques (mobilité humaine massive, colonisation, déportation) ainsi que pour des aspects culturels (religion, formation, éducation et loisirs). Il est également observé que le développement d'une activité économique dans un pays tiers participe aux développements de main-d'œuvre des pays jouxtant ou autres.

En outre, l'émergence et l'importance nouvelle des migrations écologiques, le rôle des politiques migratoires souvent restrictives mises en place par les états d'accueil, la diversification des formes des mobilités contribuent à la définition des types de déplacements.

Les migrations présentent des conséquences. Quelques-unes sont :

** Conséquences démo et politico-migratoires

Les mouvements migratoires ont des conséquences pour les pays de départ des migrants comme pour les pays d'accueil. Il est observé généralement soit des modifications directes des structures des populations concernées en raison de l'effet sélectif de la migration sur l'âge et le sexe, soit des transferts et modifications des comportements reproductifs et sociaux de la population émigrée au contact de la population d'accueil.

Globalement, les pays de départ connaissent une évasion de la couche juvénile de la population -15 à 39 ans -Ce qui occasionne une perte de maind'œuvre pour l'essor du développement économique et provoque une baisse de la reproduction si le mouvement se poursuit et par conséquent, la population est vieillissante. Mais dans les pays à émigration organisée par corps social avec une forte prédominance masculine. La reproduction est assurée par des séjours périodiques des migrants en famille. Et le fait qu'il y ait dans les pays d'origine une prédominance de personnes âgées, d'enfants et de femmes, est sans grave conséquence sur la croissance de la population.

Dans les pays d'accueil, il est observé un rajeunissement de la population avec de jeunes adultes, de couples avec des jeunes enfants. Par contre, il se pose parfois un problème de gestion des immigrants (réfugiés économiques). La population réceptrice développe soit une assimilation, une reconnaissance du droit à la différence comme aux Etats-Unis d'Amérique soit un courant des forces centrifuges de normalisation nationale que prône certains partis politiques pour rejeter les immigrants.

Il est à noter également que certains pays récepteurs favorisent l'immigration soit pour combler les défaillances de main-d'œuvre dans certains secteurs d'activité soit pour le renouvellement de la population.

** Migrations de main-d'œuvre et incidences économiques

Les monuments historiques qui témoignent de la civilisation humaine ont été construite suite à de grands chantiers qui nécessitaient de la main-d'œuvre considérable, impossible à trouver sur place et qu'il fallait donc amener de gré ou de force. Ce fut la principale cause historique de migrations massives de main-d'œuvre.



A l'analyse, l'étude des flux migratoires contemporains apparaît aussi étroitement liée à celle des faits économiques en raison de leurs conséquences sur la main-d'œuvre. La dynamique d'ajustement des espaces économiques par les déplacements de main-d'œuvre relève de deux types de contraintes : les gains de productivité nécessaire à la croissance des économies nationales (maind'œuvre corvéable et bon marché) et la régulation des marchés du travail internes et externes (demande potentielle de main-d'œuvre des pays développés et offre potentielle des pays en développement).

** Migrations et environnement

La modification de l'environnement provoquée par les changements climatiques (désertification, appauvrissement des terres arables), les catastrophes naturelles et autres bouleversements biophysiques (salinisation des sols suite à la construction d'un barrage hydro-électrique par exemple) a amené l'homme à migrer vers des contrées ou pays présentant un environnement propice à la survie. Ainsi la migration a joué un rôle de régulateur des équilibres qui se sont établis entre l'anthropisation nécessaire à la survie de l'homme et les contraintes naturelles.

Globalement, face à une situation environnementale qui se dégrade lentement, la mise en place de cette forme de réqulation par la migration se déroule en deux séquences ; la première, où la migration apparaît comme une solution transitoire à une situation dégradée : des familles, des individus, partent avec l'espoir de revenir dès que la situation normale sera rétablie, et la seconde, où devant le maintien ou l'aggravation des difficultés, soit la migration se transforme en un véritable exode et il ne s'agit plus d'une régulation, soit se met en place progressivement un processus migratoire organisé et géré par la société, qui trouve là un moyen de résistance à la dégradation de ses conditions de vie.

Le nombre de "réfugiés de l'environnement" est estimé à des millions de personnes, qui ont été forcées de quitter leur région d'origine, soit en raison d'une dégradation durable de l'environnement, soit par sa destruction brutale. Les départs se font dans des conditions peu favorables sans grand espoir de retour et les zones d'habitat précaire dans lesquelles se concentrent ces migrants s'étendent d'une manière anarchique sans équipements ou services.

** Migrations et développement

Dans les pays en développement, les débats sur les effets économiques de la migration ont pris une tournure radicalement différente. Ce n'est plus la situation des régions d'immigration qui préoccupe les chercheurs, mais plutôt les liens entre émigration et développement dans les régions d'émigration (Victor Piché, 2013).

Les liens entre les émigrants et les zones de départ à travers la notion de transferts monétaires qui constituent, selon eux, l'un des vecteurs clé de l'impact de l'émigration dans les pays en développement. L'effet précis de ces envois de fonds sur l'économie rurale est difficile à déterminer a priori. Ils peuvent s'ajouter à des investissements productifs visant à développer et diversifier l'agriculture ou à des activités non agricoles dans les zones rurales, être consacrés au logement ou à l'éducation ou, tout simplement, servir à soulager la misère de ceux qui restent dans les villages. Les transferts peuvent donc être utilisés de façon improductive, et ce sera l'un des leitmotivs des recherches à venir, à savoir comment rendre plus productifs les transferts monétaires.

En 2011, les transferts monétaires vers les pays en développement ont totalisé la somme de 372 milliards de dollars, soit une augmentation de 12,1 % par rapport à 2010. Avec un taux de croissance de 7 % à 8 % par an, la somme des transferts pourrait atteindre 467 milliards de dollars en 2014 (Ratha et Silwal, 2012). Toutes les organisations internationales impliquées dans le développement ont adopté l'idée que les migrants pouvaient devenir des agents du développement (Faist, 2008). Le maintien des liens entre les milieux d'origine et les milieux de résidence puisque la vie des migrants traverse les frontières nationales, réunissant deux sociétés dans un seul champ social.

Il est à noter que les revues de la littérature concernant les impacts des transferts monétaires suggèrent que les situations sont très hétérogènes et que les transferts monétaires ne peuvent, à eux seuls, avoir un impact significatif sur le développement économique d'une région (ou d'un pays), s'il n'existe pas de possibilités réelles d'investissement dans les localités où vivent les ménages bénéficiaires des transferts (Skeldon, 2008 ; De Haas, 2010). Bref, si les ménages ne peuvent pas surmonter les obstacles structurels au développement (accès au crédit, confiance dans les institutions, politiques migratoires favorables à l'investissement, etc.), les transferts monétaires ne pourront pas avoir d'effets significatifs sur le développement local ou national (Victor Piché, 2013).

Certains observateurs affirment que les immigrants prennent les emplois des natifs alors que d'autres observateurs soutiennent le contraire, à savoir que les immigrants n'auraient pas d'impact sur les opportunités de travail des natifs. George Borjas (1990) souligne que l'arsenal méthodologique de l'économétrie moderne est incapable de détecter une seule preuve montrant que les immigrants auraient un impact substantiel et négatif sur les revenus et les opportunités d'emploi des natifs aux États-Unis. Parce que les travailleurs natifs et les immigrants sont, en moyenne, de faibles substituts en termes de production. Borjas montre par ailleurs que si l'entrée de nouveaux immigrants sur le marché du travail est susceptible d'avoir un effet négatif, c'est à la fois sur les immigrants déjà en place et sur les travailleurs natifs les moins qualifiés que ces effets se font sentir. Mais dans tous les cas, ces effets demeurent faibles, voire même négligeables (Card, 2009).

Presque tous les travaux sur les facteurs d'insertion économique suggèrent que la discrimination joue un rôle important dans les difficultés d'insertion de certains groupes d'immigrants, en particulier ceux que l'on appelle les minorités visibles, selon le vocable en vogue en Amérique du Nord (Piché et al., 2002; Richard, 2004).

La montée des partis d'extrême-droite un peu partout dans le monde s'appuie entre autres sur des discours anti-immigration, parfois liés à l'islamophobie (Victor Piché, 2013)



La migration est un élément intrinsèque du développement rural. Il faut comprendre les liens entre migration et développement rural en mettant l'accent sur les jeunes et faire des recommandations stratégiques sur la façon de maximiser les effets positifs de la migration rurale et de minimiser les effets négatifs.

Les remèdes pour résoudre les problèmes migratoires forcés et massif : il faut adopter des mesures appropriées. C'est dans ce cadre que les Objectifs du Développement Durable (ODD) sont adoptés par les leaders mondiaux en 2015. Ces ODD disent que « personne ne sera laissé pour compte ».

10.7 Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées.

10.7.1 Dépenses de recrutement à la charge du salarié en proportion de son revenu annuel dans le pays de destination

10.7.2 Nombre de pays ayant mis en œuvre des politiques visant à bien gérer les migrations

10.c D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3 % les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les circuits d'envois de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 %

10.c.1 Coûts des envois de fonds en proportion du montant transféré.

De nombreuses études montrent le lien étroit qui existe entre migration, croissance et développement. De ce fait, des pays mettent aujourd'hui en place des mécanismes de suivi des mobilités sur leur territoire.

L'Examen National Volontaire organisé par le Tchad s'est appuyé sur les délibérations issues du processus d'examen régional du Pacte mondial (août 2021), ainsi que sur l'examen des Objectifs pour le Développement Durable (ODD) se rapportant à la migration. Ce qui a permis de participer à plusieurs rencontres, notamment :

- Le Forum de Haut Niveau pour l'examen périodique de la mise en œuvre des ODD en lien avec la migration du 12 juin 2021; - L'Examen Régional Africain pour la mise en œuvre du PMM du 31 août au 1er septembre 2021;

- L'Atelier sur le Renforcement de l'Approche Nexus Migration-Sécurité-Développement en Afrique pour accélérer la mise en œuvre des ODD et l'Agenda 2063.

Dans le cadre de suivi des indicateurs du dividende démographique, le Gouvernement du Tchad à travers l'Observatoire National du Dividende Démographique (ONDD) avec le soutien financier du projet SWEDD-TCHAD, a élaboré un rapport qui porte sur la dimension réseaux et territoires.

Les résultats montrent que l'Indicateur Synthétique Réseaux et Territoires est de 6,1% au niveau national. Le pays est à 44 points de la cible moyenne. Comme l'indicateur de réseaux et territoires (dimension 5 de suivi du Dividende Démographique) renseigne sur la mobilité territoriale en décrivant l'attractivité des zones, la migration urbaine, les flux financiers et de biens et services, ainsi que la répartition des infrastructures sur un territoire, ce faible pourcentage traduit ainsi un mauvais état de structure et un niveau d'interaction faible des réseaux (RAPPORT DIM5, MAI 2019). En effet, l'ISRT est constitué de quatre (04) sous-dimensions : (1) urbanisation, (2) infrastructures et services sociaux de base, (3) migration, (4) flux et capacités financiers. Ainsi la dimension réseaux et territoires permet de déterminer l'état de la structure d'une zone à travers ses deux premières sous-dimensions tandis que les deux dernières permettent quant à elles de capter le niveau d'interaction.

1.5 Théories explicatives des migra-

** Aspects démographiques de la question migratoire

La migration est un phénomène important qui détermine l'accroissement de la population.

En termes d'évolution des mouvements migratoires, Wilbur Zelinski (1971) est l'un des premiers à avoir formulé l'esquisse d'une théorie de la mobilité fondée sur la notion de transition chère à la démographie. La transition démographique désigne le passage d'une économie rurale et agraire, caractérisée

démographiquement par des taux élevés de natalité et de mortalité, à une économie urbaine et industrialisée, caractérisée par une baisse de ces deux taux. Comme pour la théorie classique de la transition démographique, la théorie de la transition de la mobilité se situe au sein de la théorie de la modernisation, dominante dans les années 1970.

Wilbur Zelinski propose d'intégrer la migration au sein de la théorie de la transition démographique prise dans son ensemble. Cette hypothèse permet de dépasser la fragmentation du champ démographique en faisant appel à la notion de régime démographique. Selon les époques, chaque société développe des stratégies de reproduction démographique en combinant les mécanismes reproductifs que sont la fécondité, la mortalité et la migration. Ainsi, la migration n'est pas une stratégie isolée : elle est articulée aux autres comportements démographiques (Gregory et Piché, 1985; Mertens, 1995).

Le surpeuplement relatif, en rapport avec un mode de production, de mise en valeur, et une croissance démographique entraine la recherche de la maitrise des mouvements migratoires. La théorie de la transition démographique, induisant un déséquilibre démographique liée à l'accroissement naturel. En conséquence le déclenchement de migrations, notamment l'urbanisation (la transition démographique liée historiquement à un développement industriel et une crise rurale). Le décalage historique de la transition démographique déclenche les phénomènes migratoires de manière différenciée. D'autant que même pour les pays ayant terminé leur transition démographique, ils peuvent se positionner par rapport aux flux, cette fois-ci comme pays d'accueil.

Comme l'immigration joue un grand rôle au niveau des modifications dans la structure par âge de la population, récemment, le débat s'est focalisé sur le rôle que pouvait jouer l'immigration afin d'atténuer les effets du vieillissement démographique. En effet, agir sur la variable immigration, plutôt que sur le taux de fécondité, afin de contrecarrer les évolutions démographiques, présente l'avantage d'avoir un effet immédiat.



La question du maintien du rapport entre population active et personnes âgées exige des flux annuels importants. Pour régler le problème de vieillissement, en Allemagne, pour les chercheurs de l'institut IAB, rattaché à l'agence fédérale pour l'emploi, il faudrait accueillir 400 000 personnes par an soit le double de la moyenne des trente dernières années.

Il est à remarquer qu'une population ayant une part importante de personnes travaillant jusqu'à un âge relativement avancé et vivant une longue période de retraite anticipe le vieillissement de la société et est fortement incitée à accumuler des actifs. En l'absence de transfert familial ou public, la population est plus incitée à accumuler des actifs afin de faire face aux dépenses futures. Il y a donc accumulation massive des actifs. Que ces actifs soient investis dans le pays ou à l'étranger, le revenu national augmente.

** Lois de Ravenstein

Les prémisses d'un modèle théorique de décision migratoire ont été identifiées par Adam Smith (1776) et Friederich Ratzel (1882). Mais la première tentative de formalisation de la migration est à mettre au crédit de Ravenstein (1885) à travers les sept lois :

- 1. La plupart des migrants n'effectuent qu'une migration de courte distance. Ceux qui effectuent une migration de longue distance vont de préférence dans des centres de commerce ou industriels;
- 2. Il résulte alors un déplacement progressif de la population en direction des centres ;
- 3. Chaque flux migratoire produit un contre-flux compensatoire;
- 4. Les personnes du milieu urbain migrent moins que celles du milieu rural ;
- 5. Les femmes sont mieux représentées dans les flux de courte durée ;
- 6. La migration augmente avec le développement de la technologie ;
- 7. Le principal motif des flux migratoires est le désir de l'homme d'améliorer son statut sur le plan matériel.

** Avantages économiques de la migration

Les statistiques montrent que les très grandes vagues migratoires ont récemment diminué, au profit d'une tendance à l'immigration choisie favorable à l'exode des cerveaux et compétences des pays pauvres, au détriment de ces derniers. On estime que l'argent injecté dans les pays d'origine en provenance des pays d'accueil est au moins égal si ce n'est très supérieur à la quantité d'aides financières apportées par les pays dits « riches » aux pays plus pauvres.

Sur le plan économique, Les migrants ont un effet positif sur les finances publiques des pays d'accueil dans la mesure où ils payent plus d'impôts, de taxes et de cotisations qu'ils ne reçoivent d'aides sociales.

Grâce aux remises, les migrants contribuent aussi à réduire la pauvreté et les inégalités dans leur pays d'origine. D'après Michael Clemens (docteur en économie d'Harvard) et le Centre for Global Development, une ouverture totale des frontières permettrait d'ajouter 78 000 milliards de dollars (USD) au PIB mondial.

** Approche probabiliste de Harris et Todaro

Harris et Todaro, s'inspirant d'un article de Lee (1966), considère que la décision de migrer relève d'un choix rationnel qui prend en compte les avantages et les désavantages liés à la migration. La rentabilité de migrer ou non relève donc d'un calcul coûts-bénéfices. À partir d'un modèle d'économie duale, où le secteur agricole riche en main-d'œuvre s'oppose au secteur moderne relativement mieux doté en capital et bénéficiant d'une productivité plus élevée, ces deux économistes établissent les conditions de migration du secteur agricole (ou secteur traditionnel) vers le secteur moderne. Le choix de migrer dépend du différentiel de rémunération entre les deux secteurs.

Les économistes John Harris et Michael Todaro (1970) ont ainsi formalisé les idées de choix rationnel dans l'étude de l'exode rural en introduisant une dimension probabiliste (les chances de trouver un emploi dépendent, entre autres, du taux de chômage) et des caractéristiques individuelles (les acteurs se distinguent par leur propension à accepter un certain risque, par l'utilité et le coût qu'ils associent à la migration et par des niveaux d'information inégaux). C'est le salaire espéré par le migrant potentiel, compte tenu de son profil et des coûts liés au déplacement qui amène les individus à migrer. La prise en compte des cycles de vie introduit une dimension supplémentaire dans l'analyse des migrations : les personnes en début

de carrière professionnelle et sans charge familiale seront plus mobiles. De même, une famille aura une plus forte propension à migrer avant la scolarisation des enfants, etc.

De même, la théorie du capital humain, appliquée aux migrations a deux implications centrales. D'une part, le niveau et les caractéristiques du capital humain ont une influence sur la propension à migrer (ainsi une personne hautement qualifiée peut souvent plus facilement tirer parti de la migration et certaines formations - en informatique par exemple - sont plus facilement transférables à l'étranger que d'autres - en droit national par exemple). D'autre part, la migration peut, en ellemême, constituer une stratégie d'accroissement du capital humain (ainsi un séjour à l'étranger peut permettre d'acquérir un diplôme ou une expérience valorisable lors du retour au pays).

** Approches sociologiques

Les chercheurs en sciences sociales (géographes, psychologues, économistes, sociologues, anthropologues et démographes) tentent depuis plus d'un siècle de clarifier ce qui pousse les individus et les groupes sociaux à migrer.

Les approches explicatives des migrations peuvent être regroupées en trois grandes catégories qui correspondent aux trois principales échelles d'analyse. La perspective micro-individuelle, d'inspiration néoclassique, postule la rationalité du migrant, perçu comme acteur de son déplacement qui résulte d'un calcul en termes de coûts-avantages (Sagasta, 1962; Lee, 1966).

La deuxième catégorie d'analyse est l'approche systémique des migrations, ces dernières sont alors analysées à l'échelle macroscopique afin d'expliquer les structures migratoires, des flux notamment (Burawoy, 1976). L'approche « réseaux » apparaît comme la troisième échelle d'analyse. Intermédiaire entre les deux premières, elle circonscrit l'analyse à l'échelle méso des unités sociales telles que la famille, les associations, etc. Le sociologue Thomas Faist précise que cet angle d'analyse n'occulte pas pour autant le caractère hétérogène des projets et des ambitions des acteurs sociaux qui peuvent même être antagonistes dans les cercles les plus nucléaires tels que la famille (Faist, 1997: 98).



S'inspirant des approches explicatives qui lui sont antérieures tout en s'y opposant, l'approche par les « réseaux » dans les études migratoires connaît son essor à partir des années 1980 dans la littérature anglo-saxonne. La migration est dans ce cas prise comme un tout qu'on peut décomposer en plusieurs étapes, regroupant plusieurs acteurs.

** Rôle des réseaux sociaux dans le processus migratoire

Au-delà du capital humain si cher à la théorie néoclassique, il existe aussi le capital des réseaux et de la parenté (capital social). L'individu confronté à la décision de migrer est considéré comme relié à une structure sociale constituée par la famille proche et élargie, par les personnes originaires de la même région, du même groupe culturel ou plus largement par des amis et connaissances. Ces réseaux sont à la fois des sources d'informations et des fournisseurs d'aides et d'appui pour le voyage et l'installation dans un pays de destination. On considère en général que l'existence de réseaux facilite la migration (De Jong, 2000).

Si l'importance des réseaux sociaux dans le processus migratoire est bien établie, l'essor des nouvelles technologies et la diversification des motivations de départ bousculent les schémas traditionnels. À travers l'exemple de la diaspora brésilienne au Portugal et Pays-Bas, les résultats de l'étude réalisée par Sónia Pereira et Masja van Meeteren nous éclairent sur ces nouvelles interactions sociales et les nouvelles manières d'envisager un parcours migratoire.

L'étude des migrations n'est pas dépourvue de travaux de recherche sur le rôle des réseaux sociaux dans la constitution et le maintien de flux migratoires à travers le temps. Ils se sont principalement intéressés aux réseaux familiaux ou communautaires et leur rôle d'intermédiaire entre des lieux d'origine et de destination spécifiques afin d'expliquer les migrations économiques et les réunifications familiales qu'elles impliquent.

Mais aujourd'hui, les flux migratoires sont plus complexes et plus diversifiés comprenant, à côté des travailleurs immigrés, d'autres catégories de migrants. De tels flux migratoires peuvent être difficiles à expliquer en s'appuyant sur les théories basées sur les migrations de travail. Par ailleurs, avec Internet de plus en plus répandu à travers le monde et un accès de plus en plus facilité à toutes sortes d'outils facilitant les migrations, ceux qui souhaitent migrer ont beaucoup plus de sources d'aide et d'information que par le passé.

Entre la France et l'Algérie par exemple, la migration fonctionne en réseau et met en relation les deux pays. Dans l'étude du sociologue Pierre Bourdieu, les Kabyles, communauté montagnarde, plus frappée que d'autres par le besoin migratoire, fonctionne de manière propre et particulière par rapport au reste de la migration algérienne.

Selon Sonja Haug (2008), qui se base sur (Ritchey, 1976), cinq mécanismes expliquent comment les liens communautaires et familiaux influencent la prise de décision : les affinités, l'information, la facilitation, le conflit et l'encouragement. L'affinité que l'on pourrait définir comme le « souhait d'être ensemble » a pour conséquence que des réseaux sociaux sur place découragent la migration tandis que des réseaux sociaux ailleurs l'encouragent. Ces mêmes réseaux à l'étranger favorisent la collecte d'informations sur le pays mais facilitent également le déplacement en prenant en charge le nouveau migrant à son arrivée. Si des conflits internes à certains réseaux - familiaux par exemple - existent dans le pays de résidence, ils pousseront au départ, de même que des normes familiales ou communautaires favorisant la migration.

Selon Krissman, les réseaux incluent beaucoup d'autres acteurs qui agissent comme intermédiaires, soit aux frontières, soit dans les régions de destination. Ces acteurs peuvent être des employeurs qui recherchent de la main-d'œuvre migrante, mais aussi des trafiquants. Ainsi, tous les acteurs impliqués dans les réseaux migratoires ne sont pas que des facilitateurs, mais peuvent aussi être des exploiteurs. Les nombreux rapports sur le trafic des êtres humains témoignent de vastes réseaux de passeurs souvent liés à des

organisations criminelles (Skeldon, 2002).

** Politiques migratoires

Les théories migratoires ne servent pas seulement à comprendre et expliquer les phénomènes, elles servent également à justifier les choix en matière de politiques migratoires. Toutes les politiques migratoires du xxe siècle sont fondées sur un postulat considéré comme immuable: l'immigration est un privilège et non un droit. Il s'agit d'un paradigme qui fonde les politiques migratoires sur les besoins économiques des pays, et donc essentiellement orienté vers le marché du travail. Il est, en outre, fondé sur le principe de souveraineté nationale en matière de politiques migratoires.

Bimal Ghosh (2000) révèle que les migrations sont en train d'échapper à tout contrôle et l'importance de la migration irrégulière dans le monde témoigne de l'inefficacité des contrôles. Pour lui, la migration, bien gérée, peut être positive pour tout le monde : les pays d'origine, les pays de destination et les migrants eux-mêmes (d'où le fameux slogan win-win-win).

En pratique, la gestion migratoire met en place une série de mesures visant un contrôle plus efficace des frontières, y compris des mesures pour intercepter les migrants avant leur accès au pays de destination. Selon Tapinos, les avantages de la migration irrégulière se trouvent du côté de l'employeur. La situation d'irrégularité est propice à des pratiques discriminatoires, compte tenu de la précarité du migrant irrégulier et de son faible pouvoir de négociation.

Selon lui, ces migrants sont l'un des éléments de l'économie souterraine, ils n'en sont pas la cause. Cependant, l'existence d'une économie souterraine renforce la possibilité de recruter des migrants clandestins, et d'autant plus que les réseaux de migrants facilitent leur embauche dans le secteur informel. Le problème de la maîtrise des migrations passe par la coordination entre les gouvernements. Il s'agit donc d'une gestion multilatérale car, selon Tapinos, il est anachronique d'envisager le contrôle de l'immigration exclusivement en termes de souveraineté.



II. Production des données sur les migrations au Tchad : état des lieux

Le Tchad dispose d'une grande quantité de données sur les migrations tirées de ses 2 recensements, des enquêtes sur les ménages, de ses registres administratifs et des collectes réalisées aux frontières et dans les sites dédiés à cet effet. On peut trouver des données migratoires de source administrative dans les aéroports de N'Djaména (système MIDAS) et Am-Djarass, et les sites de Sarh, Maro, Zouarké, Faya, Kalait, Miski, Goré, Bekan, Daha, Amléyouna, Hadjer-Hadid, Molou, Guereda, Iriba, Abéché, Ati, Mao, Rig-Rig, Moussoro, Am-Timan, Goz-Beida, Ounianga-Kébir, Gouro, Kouri-Bougoudi, Laï, Binder, Pobamé, Koutéré, Bongor et N'Djaména (Ngueli).

Les administrations publiques et privées recueillent systématiquement ou partiellement des données migratoires sur leurs activités. Or, ces données ne sont pas suffisamment partagées, analysées ou diffusées à d'autres parties intéressées. Normalement, on doit disposer de procédures opérationnelles standard bien définies pour permettre aux points focaux et leurs collaborateurs de comprendre comment réaliser leurs opérations courantes en toute sécurité, dans le respect des réglementations et de manière cohérente, quelle que soit la personne qui exécute la tâche.

2.1 Cadre juridique et institutionnel de la gestion des questions migratoires au Tchad

Face au développement accru des migrations, le Tchad s'est doté, aussi bien sur le plan international, régional que national, d'une importante législation permettant d'encadrer juridiquement les déplacements des personnes. Au plan international, le Tchad a ratifié bon nombre d'instruments juridiques favorisant ainsi la promotion et la protection des droits de l'homme.

Au plan national, la Constitution du 31 mars 1996, révisée en 2005, reste le texte fondamental. A cela s'ajoute la loi portant Code du travail au Tchad, le décret régissant l'Office National pour la promotion de l'emploi (ONAPE) et surtout l'arrêté du 4 décembre 1961 portant réglementation de l'accueil, du séjour et des conditions d'entrée des étrangers. Ces différents textes nationaux offrent un cadre juridique important pour la protection des migrants.

Cependant, il y a lieu d'observer la non ratification de certaines conventions et particulièrement de la convention internationale sur la protection des travailleurs migrants et de leur famille; ce qui démontre probablement un manque de volonté et de moyens nécessaires pour assurer la protection des migrants.

2.2 Cartographie des sources de données sur la migration

La cartographie des sources de données et de la disponibilité des informations permet de disposer d'éléments pertinents pour analyser et comprendre les capacités actuelles du pays à produire des données sur la migration. La collecte des données migratoires est financée prioritairement au Tchad par l'Etat tchadien et l'OIM. Les statistiques sur la migration font l'objet d'un financement particulièrement insuffisant. L'INSEED et les autres autorités statistiques publiques ne gèrent souvent pas leurs propres budgets et reçoivent un financement insuffisant du gouvernement, ce qui les rend dépendants des ressources des donateurs étrangers pour la réalisation des enquêtes sur la migration.

Le Tchad ne dispose pas plan stratégique global en matière de migration. Toutefois, le Tchad a adopté le Pacte mondial pour les migrations sûres, ordonnées et régulières en 2018 et a réalisé plusieurs actions dans sa mise en œuvre au niveau national – comme, par exemple, l'élaboration du Plan d'actions prioritaires 2019-2021 en iuillet 2019.

Le Tchad a besoin d'une telle stratégie pour définir clairement l'approche du pays en matière de gestion des migrations concernant le contrôle des frontières et de politiques d'application, les critères d'admission des migrants, la préparation et la résilience en cas de flux migratoires importants et inattendus, ainsi que la lutte contre la traite des êtres humains.

La structure gouvernementale pour la mise en œuvre de la politique migratoire au Tchad : C'est le Ministère des Affaires étrangères, des Tchadiens de l'étranger et la Coopération Internationale. La Direction de l'Immigration et de l'Émigration, sous-tutelle du Ministère de la Sécurité Publique et de l'Immigration, est chargée de la mise en œuvre de la politique d'immigration, y compris de contrôler les entrées

et les sorties du territoire. Elle identifie les points d'entrée et de sortie terrestres et aériens qui sont reconnus officiellement. Elle comprend la Police de l'Air et des Frontières (PAF) qui est chargée de la surveillance et du contrôle des frontières. La Direction met en œuvre le décret n° 46 portant sur l'admission au séjour des étrangers sur le territoire de la République du Tchad (2020). Le Tchad n'a pas de législation nationale relative à l'émigration.

La collecte des données est parmi les objectifs principaux du plan national de mise en œuvre du PMM élaboré par le gouvernement tchadien depuis 2019-2020. La collecte des données se fait au MSPI et à l'INSEED. L'Institut National de la Statistique, des Études Économiques et Démographiques (INSEED) a réalisé une enquête statistique sur la migration au Tchad en 1998. Cette enquête intégrait divers indicateurs notamment sur l'espérance de vie, les caractéristiques des migrants, les catégories de migrants, les aspects sociaux, professionnels et la cause de leur migration.

En aout 2021, l'INSEED et l'OIM ont signé un accord de coopération pour renforcer la gouvernance des données migratoires au Tchad, y compris un soutien à l'amélioration de la collecte de données sur la migration. Actuellement, la collecte des données sur les flux migratoires est prioritairement fait au niveau des aéroports et les données sont envoyées dans le serveur au niveau central à la DIE, notamment à l'aide du système MIDAS (Migration Information and Data Analysis System) mis en place par le gouvernement avec l'appui de l'OIM. Finalement, la participation du Tchad au Projet Profil Migratoire en 2022 avec l'appui de l'OIM permet de mettre en place des procédures opérationnelles standardisées sur la gestion des données migratoires et administratives. Il n'existe pas de mécanisme de collecte d'informations sur la validité des titres de séjour de l'étranger sur le territoire.

Le partage des données entre les différentes institutions gouvernementales et non-gouvernementales au Tchad se fait par des correspondances et des demandes. L'INSEED est coordonnateur du Système Statistique National (SSN) mais n'arrive pas à centraliser toutes les données existantes.



Le Tchad a besoin d'un plan stratégique global en matière de collecte des données migratoires pour comprendre les enjeux de la migration et bien appréhender l'importance de la collecte des données migratoires. Connaître la situation des travailleurs migrants et des volontaires à l'exode rural.

Les données sur les migrations au Tchad font cruellement défaut. Les opérations qui traitent des questions de migrations sont entre autres : le Premier Recensement Général de la Population et de l'Habitat d'avril 1993 (RGPH1), la Première Enquête Migration et Urbanisation au Tchad de 1998 (EMUT1) et le Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat de mai-juin 2009 (RGPH2). L'enquête migration et urbanisation réalisée en 1998 n'a finalement pas traité le thème urbanisation comme prévu au départ. C'est pourquoi dans la littérature on parle plus de l'Enquête sur les Migrations au Tchad (EMT).

** Mobilités résidentielles

Les données sur les mobilités résidentielles proviennent des recensements et enquêtes ménages.

Au RGPH2, on a des données sur les migrations durées de vie et subsistante. La migration durée de vie est définie en mettant en rapport le lieu de naissance et le lieu de résidence à une date de référence et la migration subsistante est définie en mettant en rapport le lieu de destination (sous-préfecture de résidence actuelle) et le lieu d'origine (sous-préfecture, pays de résidence antérieure).

Sur une population native de 10 214 753 personnes, le recensement a dénombré 1 373 854 qui ont changé au moins une fois de sous-préfecture de naissance. Ce qui équivaut à un indice de mobilité résidentielle de 13,4%. Le complément à 100 de cet indicateur est un indice de stabilité résidentielle. La mobilité résidentielle au Tchad est donc faible. Cette faiblesse des mouvements migratoires s'explique par plusieurs raisons. D'abord l'insuffisance d'un réseau de communication moderne, ensuite, les caractéristiques socio-économigues du Tchad. La majorité de la population est attachée à sa terre natale. Les régions de Borkou, Barh El Gazal et Batha ont une mobilité résidentielle supérieure à 20%.

** Migration interne durée de vie

✓ EMUT1

Il ressort des résultats de l'EMUT1, les conclusions ci-après : en moins de cinq ans, 1993-1998, les indicateurs de mesure de la migration au Tchad ont connu une nette modification. En effet, pendant cette période, la proportion de migrants durée de vie entre les préfectures a subi une légère baisse passant de 11,9% des résidents à 10,5%. Les données de 1998 montrent une grande différence entre les

migrants durée de vie et les migrants subsistants de 6 ans et plus. Les premiers représentent 13,3% de la population résidante et les seconds 23,9%. Cette grande différence s'explique par de migrations de retour beaucoup plus importantes. Autrement dit, 7,8% des migrants auraient été enquêtés dans leur préfecture de naissance.

✓ RGPH2

Le principal foyer de destination des migrants est la Ville de N'Djaména qui accueille 34,8% de l'ensemble des entrants. Ensuite, viennent de très loin le Chari Baguirmi, le Moyen Chari, le Logone Occidental et le Logone Oriental avec respectivement 8,7%, 8,2%, 5,9% et 5,6% des migrants. Les régions du Barh El Gazal (23,5%), du Batha (20,6%), et du Borkou (14,0%), sont des régions de fortes émigrations.

Les régions à forte immigration sont : la Ville de N'Djaména avec un solde migratoire positif supérieur à 250 000 personnes, le Chari Baguirmi avec un solde positif de plus de 40 000 personnes, le Moyen Chari avec un solde positif de plus de 30 000 personnes, le Mayo Kebbi Ouest avec un solde positif de plus de 13 000 personnes, le Salamat avec un solde positif de plus de 10 000 personnes et le Sila avec un solde migratoire de plus de 5 000 personnes. Ces régions d'immigration ont des indices d'efficacité variant entre 0,2 au Salamat à 0,7 à N'Djaména.

Indicateur Niv	
Migrations	
Migrants durée de vie, sexe masculin	546 583
Migrants durée de vie, sexe féminin	495 929
Migrants durée de vie, ensemble des deux sexes	1 042 512

Source : Rapport thématique RGPH2-Migrations, 2014

** Migration interne subsistante

✓ EMUT1

D'après les résultats de l'EMUTI, généralement, les migrants restent plus longtemps dans leur préfecture d'accueil. La durée moyenne d'installation est de 18,4 ans. Globalement, le Tchad est déficitaire dans les échanges internationaux de population avec un taux de migration net de -0,07%. C'est donc un pays d'émigration internationale modérée. Les données semblent indiquer que les ménages qui génèrent les émigrés sont relativement mieux nantis que ceux qui n'ont aucun membre émigré et ce, quel que soit le type de bien possédé par le ménage. Pour ce qui est de la politique gouvernementale en matière de migration tant interne qu'internationale, près d'un migrant de retour sur deux et un migrant de retour sur trois estiment que celle-ci devrait être souple, c'est-à-dire que le gouvernement devrait faire en sorte que les personnes se déplacent aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur sans entrave. Les hommes sont plus nombreux que les femmes à exprimer ce désir. C'est le même avis chez les nonmigrants.

√ RGPH2

Sur un ensemble de 10 064 928 personnes dont la résidence antérieure se trouve au Tchad, 1 059 769 ont changé de région de résidence, soit 10,5%. La principale destination des migrants est le milieu urbain où se sont installés 60% des migrants durée de vie et 56% des migrants subsistants. Qu'il s'agisse de migration durée de vie ou de migration subsistante, ce sont les hommes qui dominent. Le rapport de masculinité est de 110 hommes pour 100 femmes tant pour la migration durée de vie que pour la migration subsistante. Les non migrants sont davantage célibataires que les migrants. Corrélativement, les migrants mariés sont relativement plus nombreux que les non migrants. En général les migrants sont beaucoup plus instruits que les non migrants.



Indicateur	Niveau
Migrations	
Migrants subsistants, sexe masculin	555 838
Migrants subsistants, sexe féminin	503 931
Migrants subsistants, ensemble des deux sexes	1 059 769
Urbanisation	
Population urbaine	2 399 965
Population de la ville de N'Djaména	951 418
Population de la ville de Moundou	137 251
Population de la ville d'Abéché	97 963
Population de la ville de Sarh	97 224
Population de la ville de Kélo	57 859
Population de la ville d'Am Timan	52 270
Taux d'urbanisation (%)	21,9

Source: Rapport thématique RGPH2-Migrations, 2014

✓ ECOSIT4

L'exploitation des données du module accès aux infrastructures et migration du questionnaire communautaire de la Quatrième Enquête sur les Conditions de vie des Ménages et la Pauvreté au Tchad (ECOSIT4) organisée en 2018 par l'INSEED conduit aux résultats suivants :

La principale activité exercée dans les différentes communautés du Tchad en 2018 est la culture de céréales/tubercules En effet, 78,0% de la population vit dans des localités où l'on pratique principalement cette activité. Ensuite, viennent par ordre d'importance, le commerce (9,4%) et l'élevage (4,6%).

Au regard des données, 44,6% de la population vit dans des localités situées sur la plaine. Près de 30% de la population (27,9%) réside dans une localité dont la morphologie est une pente douce. La principale voie d'accès utilisée au Tchad est la piste (65,8%).

Au Tchad, 70,5% et 65,8% de la population vit dans les localités où Tigo (MOOV AFRICA) et Airtel sont captés. Cette proportion est de 6,0% pour le réseau Salam et est de 3,5% pour Tawali. En outre 12,3% de la population vit dans les localités ayant accès aux réseaux de téléphonie des pays voisins.

L'enquête communautaire a révélé que la principale destination des migrations durant les 10 dernières années au Tchad (2009 à 2018) est la Capitale (N'Djamena) vers laquelle 40% de migrants s'y dirigent (convergent). A l'intérieur du pays, on note qu'environ 15% et 12% des migrants ont pour destinations, respectivement, les autres centres urbains et le milieu rural. S'agissant de la migration internationale, il apparait que la Libye (12,6%) et le Came-

roun (9,4%) constituent les principaux pays de destination pour les ressortissants tchadiens. Dans 5,6% de cas, les migrants préfèrent le Soudan comme pays de destination et, ceux qui migrent dans les autres pays africains ou hors d'Afrique sont numériquement faibles.

Selon le milieu de résidence, on observe les mêmes tendances que précédemment. Aussi bien pour le milieu urbain que rural, les destinations migratoires les plus fréquemment citées sont la Capitale (41,8%), les autres centres urbains (15,0%), la Libye (11,2%) et autre milieu rural (10,5%).

La recherche d'un emploi ou de tout autre avantage d'ordre économique (82,0%) constitue la principale cause de la migration. L'insécurité alimentaire ou le manque d'eau est cité comme deuxième motif de départ des migrants (9,1%). Les autres causes de la migration évoquées, par exemple les études, représentent 7,8% de l'ensemble. Quant à l'insécurité (physique ou politique), elle n'est citée que dans 1,1% des cas comme cause de départ par la population.

Suivant la déclaration de la communauté. l'essentiel de ces mouvements migratoires se fait entre les zones rurales, car plus de la moitié de personnes ne vivant pas dans leur localité d'origine réside dans un autre milieu rural (52,8%, contre 47, 2% en milieu urbain). Suivant les résultats, 48,8 % de la population déclare que les femmes ont moins conservé leur façon de s'habiller, contre 22,7% qui ont eu une opinion contraire (les femmes sont plus conservatrices dans leurs comportements vestimentaires). Par contre, 28,5% affirment n'avoir constaté aucun changement dans les comportements vestimentaires des femmes durant les 5 dernières années.

Il est important de signaler que les données

sur la disponibilité des infrastructures de base et la migration sont collectées au niveau de chaque grappe par des entretiens de groupe. Toutefois, elles ont été extrapolées à la population qui est considérée ici comme l'unité d'analyse.

** Migrations internationales

√ RGPH2

Les migrations internationales concernent les déplacements de populations entre le Tchad et le reste du monde. Mais, le recensement n'a saisi que les immigrations au Tchad et non les émigrations en dehors du Tchad. Les immigrants durée de vie sont étudiés par rapport à leurs pays de naissance et de provenance (origine), leurs régions d'installation au Tchad. En 2009, ont été dénombrés au Tchad 102 675 immigrants durée de vie, soit 1% de la population résidente sédentaire des ménages ordinaires et 98,9% sont nés en Afrique.

Quatre pays fournissent l'essentiel des immigrants. Il s'agit par ordre d'importance décroissante, du Cameroun avec 45,6% des immigrants, du Soudan avec 20,2%, de la RCA avec 11,6% et du Nigeria avec 11,3%. L'étude des migrations internationales à partir des données du recensement consiste à identifier les pays de provenance des immigrants subsistants, les régions de résidence actuelle et leur structure par sexe et âge. La plupart des immigrants proviennent du Cameroun (47,5%), du Soudan (15,3%), du Nigeria (11,0%) et de la RCA (10,1%). Ces quatre pays fournissent 84% des immigrants internationaux subsistants, proportion inférieure à celle des immigrants internationaux durée de vie (89%). L'importance des immigrants s'explique par la recherche d'un travail salarial et surtout par les troubles politico-militaires qui ont provoqué la fuite d'un nombre important des tchadiens vers les pays voisins.



Les immigrants internationaux subsistants recensés au Tchad dans les ménages ordinaires sont au total 166 419 dont 16 689 sont des étrangers. La répartition de ces immigrants par nationalité montre que la moitié de ces étrangers sont constitués des Soudanais (50,2%). Les Camerounais (13,8%), les Nigérians

(11,6%) et les Centrafricains constituent 34,1%. Un peu plus de 84% des immigrants étrangers vivant au Tchad proviennent de ces quatre pays. Il y a lieu de signaler que 37 131 étrangers ont été recensés dans les ménages ordinaires dont 16 689 immigrants internationaux. La différence représenterait les étrangers nés

au Tchad. La très grande partie des étrangers ont été plutôt recensés dans les ménages collectifs (235 183) constitués des camps des réfugiés. En 2009, près de 60% des immigrants étrangers sont occupés dans les activités économiques, 16,6% sont des femmes au foyer et 9,6% des étudiants/élèves.

Indicateur	Niveau
Migrations	
Migrants internationaux durée de vie, sexe masculin	55 913
Migrants internationaux durée de vie, sexe féminin	46762
Migrants internationaux durée de vie, ensemble des deux sexes	102 675
Migrants internationaux subsistants, sexe masculin	90 668
Migrants internationaux subsistants, sexe féminin	75 751
Migrants internationaux subsistants, ensemble des deux sexes	166 419
Immigrants internationaux d'origine étrangère, sexe masculin	8 361
Immigrants internationaux d'origine étrangère, sexe féminin	8 328
Immigrants internationaux d'origine étrangère, ensemble des deux sexes	16 689

Source: Rapport thématique RGPH2-Migrations, 2014

** Données migratoires de sources administratives

La compréhension des flux migratoires est cruciale afin d'élaborer des politiques migratoires. Le Gouvernement tchadien s'est engagé à mettre en œuvre des politiques de gouvernance des migrations sûres dans le cadre du Pacte Mondial pour les Migrations. C'est ainsi que l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) et l'Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED) ont signé un accord de partenariat pour la collecte des données migratoires dans le Nord du pays.

La qualité des données collectées dépend aussi bien du type de formation reçue que de la manière dont la collecte a été menée par les agents de collecte. Dans ce cadre, un atelier de formation sur la collecte des données migratoires et la protection des migrants dans le Nord du Tchad a été organisé, du 20 au 23 juillet 2023 à l'Hôtel la Résidence de N'Djaména. L'atelier a réuni quarante-deux (42) participants. En plus des agents de collecte, l'atelier a vu la participation des cadres de l'INSEED, de la Direction des Statistiques et de l'Archivage du Ministère de la Sécurité Publique et de l'Immigration, ainsi que des membres du personnel de l'OIM.

L'importance de la collecte des données migratoires a été mise en exergue, à travers (i) la relation entre la migration et les Objectifs de Développement Durable, (ii) le Pacte Mondial pour les Migrations (PMM) et (iii) la collecte des données et le PMM.

La cible 10.7 de l'ODD 10 qui porte sur la réduction des inégalités est de faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées. Adopté en 2016, le PMM est le premier accord négocié au niveau intergouvernemental, préparé sous les auspices des Nations Unies, qui couvre toutes les dimensions des migrations internationales de manière globale et exhaustive.

Le Tchad est l'un des 27 pays au monde qui se sont engagés à mettre en œuvre le PMM. Dans ce sens, le Gouvernement tchadien a élaboré un plan national de mise en œuvre du PMM depuis 1999-2020 dont la collecte des données figure parmi les objectifs principaux.

Collecte des données migratoires

Par rapport à collecte des données migratoires, il a été relevé deux principaux types de données migratoires : (i) le stock qui est le nombre de migrants présents dans un lieu et (ii) le flux qui désigne les migrants qui ont bougé d'un lieu vers un autre. Le cadre de la collecte des données migratoires est la matrice de suivi des déplacements (DTM, pour Displacement Tracking Matrix). C'est un système conçu pour collecter, traiter et disséminer des informations régulières afin d'offrir une meilleure

compréhension des mouvements de populations, ainsi que les besoins et vulnérabilités des populations en mouvements. La DTM utilise quatre outils :

- Le suivi des mouvements de population (présence) : c'est le suivi systématique des populations mobiles et des besoins d'assistance des populations déplacées ;
- Le suivi des flux de population (flux) : c'est le suivi des flux de population et des situations générales sur les points d'origine, de transit et de destinations des populations en mouvement ;
- L'enregistrement : c'est l'enregistrement des individus et ménages afin de cibler les bénéficiaires de programmes ;
- **Enquête :** c'est la collecte des informations spécifiques par le biais d'échantillonnage des populations ciblées.

Divers domaines des activités de l'OIM fournissent aussi des données migratoires:

Aide au retour volontaire et à la réintégration des migrants

L'aide au retour volontaire et à la réintégration (AVRR) vise à offrir la possibilité d'un retour et d'une réintégration ordonnée et dans des conditions respectant la dignité humaine à des migrations en situation irrégulière, en transit ou bloqués dans le pays d'accueil ou sur les routes migratoires et souhaitant retourner volontairement dans leur pays d'origine.



Plusieurs acteurs coopèrent et participent à cette opération (gouvernements des pays d'accueil, gouvernements des pays d'origine, migrants, société civile, etc.). Il existe différentes étapes de l'assistance au retour volontaire : (i) Accueil, Protection et Assistance directe, (ii) Documents de voyage et Autres formalités, (iii) Transports et Mouvements et (iv) Arrivée au pays d'origine et Réintégration.

La réintégration est multidimensionnelle (économique, sociale et psychosociale). Elle est adaptée en fonction de : (i) vulnérabilités (médicale, psychologique, sociale, etc.), (ii) expérience migratoire de la personne, (iii) contexte de retour dans le pays et (iv) compétences personnelles du migrant.

Détection, identification et assistance des victimes de la traite

La détection des victimes de la traite se fait aussi bien sur la base des indicateurs généraux qu'à partir des indicateurs spécifiques pour quelques typologies de traite de personnes.

Protection des migrants et victimes de traite des personnes

Il y a trois éléments constitutifs de la traite : la commission d'un acte, l'utilisation des moyens de contrainte, dans un but d'exploitation. L'âge de la victime détermine si le moyen est un élément constitutif de traite. Lorsque la victime de l'infraction est un enfant, l'infraction de traite de personnes est constituée même en l'absence des moyens prévus.

Prévention contre l'exploitation et l'abus sexuels

Il s'agit d'assurer la prévention contre l'exploitation et l'abus sexuel dans le cadre de l'exercice de sa fonction, car ils constituent des inconduites.

Redevabilité envers les populations affectées

La redevabilité envers les populations affectées est un engagement actif des acteurs et des organisations humanitaires à utiliser leur pouvoir de manière responsable en prenant en compte, en rendant compte et en étant responsables vis-àvis des personnes qu'ils cherchent à aider.

La redevabilité trouve son fondement dans le principe consistant à placer les besoins de la population et des communautés vulnérables au cœur du processus de décision afin d'obtenir des résultats satisfaisants tout en préservant leurs droits et dignité. D'autres fondements de la redevabilité procèdent du fait que les populations affectées (i) reçoivent des informations dont elles ont besoin pour prendre des décisions et (ii) ont accès au mécanisme de traitement des plaintes sûres et adaptées à leurs besoins et bénéficient d'une aide équitable en fonction de leurs priorités.

✓ Transferts de fonds au Tchad

ETUDE OIM-SARACO

D'après le rapport d'étude sur les transferts de fond au Tchad, le cas de N'Djaména, 67 % des chefs de ménages enquêtés ayant reçu des transferts de fonds ont déclaré avoir au moins le niveau secondaire alors qu'il est de 58 % pour les chefs de ménages n'ayant pas reçu de transferts de fonds. Le montant moyen reçu de la diaspora est de 125 302 Francs CFA par mois (le revenu mensuel moyen dans l'emploi principal est de 113 807 Francs CFA selon l'INSEED (2020b)).

Les ménages dirigés par une femme reçoivent plus souvent des fonds supérieurs à 70 000 Francs CFA (53 %) alors que les ménages dirigés par un homme reçoivent moins souvent des fonds supérieurs à 70 000 Francs CFA (45 %). Au total, 73 % des ménages enquêtés ont déclaré avoir reçu lors des douze derniers mois3 des montants inférieurs à 1 000 000 Francs CFA.

Les fonds sont transférés et reçus principalement (84 %) à travers des canaux dits « formels ». Il s'agit notamment des sociétés de transfert d'argent, les banques (virements bancaires) et les bureaux de change. Parmi les sociétés de transferts d'argent, les plus utilisées par les ménages enquêtés sont Western Union (54 %), Money Gramm (26 %) et Money Express (6 %). Les ménages justifient le choix des canaux formels par leur efficacité (49 %), leur accessibilité (31 %), leur faible coût (13 %) et leur familiarité (5 %). Seulement 23 % des ménages interrogés reçoivent leurs fonds par les canaux informels. Parmi ceux-ci, 68 % utilisent les services informels de transferts4, 52 % passent par un ami ou un parent pour transférer des fonds, 34 % par courrier ou agence de voyages et 19 %

lors de retour au Tchad. Ces derniers justifient leurs choix des canaux informels par le caractère familier (35 %), accessible (27 %), efficace (26 %), et le coût moins élevé (10 %) de ce type de transfert.

Les fonds reçus par les ménages enquêtés sont principalement utilisés pour les dépenses générales liées au fonctionnement du ménage hormis la nourriture, la santé et l'éducation (68 %), l'alimentation (61%) et les raisons sociales (58%). Suivent les dépenses liées à la santé (46 %) et à l'éducation (26 %). Si ces groupes d'usage des transferts de fonds ont le même ordre de priorité chez les ménages dirigés par les femmes comme ceux dirigés par les hommes, il faut tout de même noter que dans les ménages dirigés par les hommes, l'utilisation des fonds pour le financement de la construction (26 %) vient avant l'éducation (23 %). Inversement, Les ménages dirigés par des femmes ont moins tendance à utiliser les fonds envoyés pour le financement de construction (10 %), financement d'investissement (6 %) et d'épargne (8 %) que les ménages dirigés par des hommes (respectivement 26 %, 11 % et 9 %) pour les mêmes groupes de dépenses.

L'âge moyen des migrant(e)s envoyant des fonds vers les ménages enquêtés au Tchad est de 41,2 ans et cinquante-cinq (55) % des ménages interrogés reçoivent des fonds de manière régulière et 80 % estiment recevoir des transferts de manière occasionnelle.

Les principaux pays d'installation des migrant(e)s envoyant des fonds vers les ménages enquêtés sont la France (4,3 %), l'Égypte (3,4 %), la Libye (3,2 %), les États-Unis (3,2 %), l'Arabie Saoudite (3 %) et le Soudan (3 %). Ces migrant(e)s transférant les fonds ont majoritairement un niveau d'études universitaires (65 %). Quant à leurs occupations, ils exercent le plus souvent des activités de salarié (55 %) mais aussi de travailleur indépendant (24 %). Il est intéressant de noter que seul un petit nombre parmi eux sont étudiants (9 %). Enfin, les migrants qui envoient des fonds aux ménages interrogés ont le plus souvent un lien frère / soeur avec le chef de ménage (48 %), ensuite un lien de fille / fils avec le chef de ménage (19 %) et il s'agit des beaux-parents dans 10 % des cas.



L'étude recommande :

- ✓ De mettre en place un système de collecte de données sur les transferts de fonds par des relevés réguliers et obligatoires pour les banques et les différentes sociétés de transferts d'argent;
- ✓ D'améliorer la connaissance des transferts de fonds vers le Tchad en travaillant principalement sur des corridors de transferts de fonds considérés comme les plus importants ;
- ✓ D'élargir les recherches aux zones rurales où les connexions sont les plus complexes et où les services bancaires sont peu présents ;

RAPPORT ECOSIT4-INSEED

D'après les résultats définitifs de la quatrième enquête sur les conditions de vie de ménages et la pauvreté (ECOSIT4) de 2018, globalement, 79,5% des transferts à destination du ménage sont reçus par le chef de ménage lui-même. Le même constat est observé qu'on soit en milieu rural (81,8%) ou en milieu urbain (73,6%). Les fils ou filles du chef de ménage en milieu urbain (4,17%) reçoivent un peu plus de transferts que ceux en milieu rural (1.5%) et cela en raison des pesanteurs socioculturelles qui les en priveraient. Les personnes non apparentées au chef de ménage ou conjoint (0,1%) sont celles qui n'ont pratiquement bénéficié de transfert venant d'ailleurs. Ces chiffres confirment l'assertion selon laquelle les transferts des fonds sont essentiellement destinés aux membres de leurs familles. Les bénéficiaires âgés entre 15 et 59 ans sont les plus nombreux et représentent plus des trois quart (79,8%) des enquêtés dont 81,3% sont des femmes. La seconde tranche la plus représentée est 60 ans et plus représentant 18,14%. Il est à noter que seulement 2,2% des bénéficiaires du transfert reçu par le ménage âgé de Moins de 15 ans sont des hommes.

Les résultats de l'enquête ont révélé que 33,2% des montants transférés par les expéditeurs proviennent des frères et sœurs des chefs de ménages bénéficiaires. Les expéditeurs qui exercent dans les professions libérales, les salariés et les agriculteurs ou éleveurs envoient respectivement 34,7%, 26,1% et 19,4% des transferts. La forte contribution de ces catégories socio-professionnelles s'expliquerait par leur nombre important dans l'effectif des expéditeurs.

- ✓ D'améliorer la connaissance sur les liens et l'impact des transferts de fonds sur les ménages selon les lieux de résidence (rural et urbain) et les niveaux de vie des ménages ;
- ✓ De développer des recherches plus spécifiques sur les ménages dirigés par des femmes recevant des transferts de fonds
- ✓ D'élargir les études et recherches sur l'utilisation des transferts de fonds pour la participation à des investissements au Tchad ;
- ✓ D'améliorer le contexte d'investissement au Tchad et appuyer le climat des affaires pour permettre de développer

L'analyse des données collectées en 2018 montre que les transferts reçus par les ménages sont dominés par des expéditeurs vivant ailleurs au Tchad (61,0%), même ville/village (13,3%) et ceux vivant dans la même province (11,8%). Ces transferts représentent à eux seuls 86,1% des transferts reçus par les ménages.

En ce qui concerne les transferts dont les expéditeurs résident en Afrique, ils sont les plus importants pour ceux du Soudan (4,3%). Hormis les expéditeurs vivant en Libye (2,5%), au Cameroun (1,9%), les fonds en provenance des autres Africains sont négligeables.

L'essentiel des fonds reçus par les ménages est destiné aux dépenses dites de soutien courant. En effet, ce poste de dépenses occupe environ 76,3% des transferts que reçoivent les ménages. A côté du soutien courant, les dépenses d'appui aux travaux champêtres (3,4%), fête ou évènements (2,9%) et la scolarité ou éducation (1,5%) occupent une part non négligeable dans l'utilisation des transferts reçus. Pour le reste, 13,1% des transferts sont consacrés à la santé ou maladie.

Concernant le principal mode de transfert et le milieu de résidence, les résultats de l'enquête montrent que 25,5% des transferts sont destinés aux bénéficiaires utilisant le Mobile Banking et 24% à travers les voyageurs. Les bénéficiaires ayant reçu des fonds provenant des Banques (1,8%), du commerce ou fax (0,2%) et de la poste (0,1%) sont les moins nombreux. Globalement, 72,8% du montant des transferts vont à l'endroit des bénéficiaires vivant en milieu rural contre 19,0% en milieu urbain et 8,2% à N'Djamena.

des produits favorables à des investissements productifs ;

- ✓ D'accompagner les acteurs existants à développer des outils ciblant les migrants et la diaspora et permettant aux ménages d'améliorer leur inclusion financière ;
- ✓ D'encourager des nouveaux acteurs (opérateurs téléphoniques) à proposer des outils pour développer le secteur des transferts de fonds formel ;
- ✓ De mieux connaître les acteurs du secteur informel et la façon dont ils travaillent au Tchad (particulièrement en zone rurale où les acteurs formels sont les moins présents).

Durant la période de l'enquête, les ménages ont reçu en moyenne annuelle 289 876 FCFA de transfert. Une majeure partie de ces montants varie entre 0 et 50 000 FCFA (74,64%) et 50 000 et 100 000 FCFA (15,42%). Le transfert reçu de 79,7% de ménages vivant en milieu rural se situe entre 0 et 50 000 FCFA. Les ménages urbains ont également reçu des fonds pour un montant inférieur à 50 000 FCFA et dans une proportion non négligeable, 15,95% de ces ménages ont obtenu plus de 100 000 FCFA.

En examinant l'ensemble des individus qui ont bénéficié du transfert émis par lieu de résidence, 74,97% habitent dans une autre agglomération du Tchad et sont en zone rurale (58,44% contre 41,5%), 14,37% sont de la même ville/village et vivent également en majorité en zone rurale (71,13% contre 28,87%), et moins de 10% des bénéficiaires ont un lieu de résidence soit dans la même région, en Afrique et hors Afrique. Cette dernière proportion des bénéficiaires du transfert émis par les ménages habite pour la plupart en zone urbaine.

Dans l'ensemble des transferts émis par les ménages, le principal motif est le soutien courant (60,28%) et sont destinés la plupart pour le milieu rural (54,99% contre 22,25% dans les autres milieux urbains et 20,83% dans la ville de N'Djaména). Le second motif de transfert est pour l'éducation/scolarité, soit 21,57% et les transferts émis sont majoritairement destiné au milieu rural (60,85% contre 22,74% pour les autres centres urbains et 16,40% pour la ville de N'Djaména).



). Le troisième motif des transferts émis par les ménages est relatif à la santé/maladie, soit un taux de 9,21% et est également pour la plupart orienté en milieu rural. Les autres motifs de transfert émis par les ménages concernent l'appui aux travaux champêtres, l'appui au démarrage d'une entreprise, les fêtes/Evènements, construction d'une maison et autres. Ces différents motifs de transferts émis ont une proportion de moins 5% et toujours orientés principalement vers le milieu rural.

Le mode de transfert, le mobile banking est le plus usité (28,82%), le cash (21,15%), le voyageur (18,68%), une tierce personne (14,96%), société de transfert (12,79%), et le reste (banque, commerce/fax et poste) a une proportion de moins de 5%. En considérant le milieu de résidence, on note que les transferts émis par le ménage concernent beaucoup plus le milieu rural.

Il se dégage que sur le taux global de la fréquence de transfert, 73,32% se font de manière irrégulière, 16,29% ont une fréquence mensuelle, 6,07% annuellement,2,95% trimestriellement et 1,37% semestriellement. Les bénéficiaires des transferts émis demeurent en majorité en milieu rural et sont suivis par ceux vivant dans d'autres milieux urbains et N'Djaména.

Sur le nombre total du montant du transfert émis, 81,17% sont ceux dont le montant est inférieur à 50 000 FCFA, 10,96% dont le montant se situe entre 50 000 et 100 000 FCFA et seulement 7,86% dont le montant est supérieur à 100 000 FCFA. Au total, les individus ayant bénéficié des transferts émis habitent en majorité en zone rurale (57,75%), 21,98% et 20,28% résident respectivement dans les autres zones urbaines et à N'Djaména.

Réfugies et déplacés

Au Tchad, la Commission Nationale d'Accueil et de Réinsertion des Réfugiés et des Rapatriés (CNARR) est la structure nationale qui se charge de la question des réfugiés. Elle est placée sous tutelle du Ministère de l'Administration du Territoire, de la Décentralisation et de la Bonne Gouvernance. La CNARR est créée par Décret N°839/PR/PM/MAT/2011 et comporte trois organes :

- Sous-Commission d'Accueil et enregistrement qui organise l'accueil des réfugiés, rapatriés ; des personnes déplacées et centralise l'aide qui leur est destiné :
- Sous-Commission d'Eligibilité qui agit en première instance et se charge de la détermination du statut de réfugiés ;
- Sous-Commission de Recours qui constitue le second degré de juridiction administrative après la Sous-Commission d'Eligibilité.

La CNARR est structurée par des différents services administratifs et techniques (protection et assistance, accueils et réinsertion des réfugiés et des rapatriés) qui sont sous la direction d'un Secrétaire Permanent qui assure la coordination et la gestion administrative et financière.

Conformément à l'Accord- Cadre signé le 03 mai 2000 entre le Gouvernement du Tchad et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés UNHCR, dans l'accomplissement de sa mission, la CNARR collabore principalement avec le HCR pour la gestion des Operations en faveur des réfugiés soudanais, centrafricains, nigérians et autres nationalités.

Au Tchad, deux décrets mis en place le 24 décembre 2019 ont modifié la règlementation sur les ONG étrangères présentes dans le pays et le Secrétariat Permanent des Organisations Non Gouvernementales et des Affaires Humanitaires (SPONGAH) est chargé du suivi de l'application de ces décrets par les ONG.

D'après Amnesty International, en 2004, au moins 130 000 réfugiés soudanais vivent à la frontière entre le Soudan et le Tchad. La plupart se trouvent dans des camps de réfugiés, mais on estime que 40 000 sont disséminés sur 600 kilomètres le long de la zone frontalière, dans l'est du Tchad. Ils ont été chassés par les milices Janjawid et les forces armées du Soudan dans le cadre de ce qui apparaît comme une politique de déplacement forcé. Les Janjawid et l'armée soudanaise ont attaqué de façon systématique les villages des groupes ethniques auxquels appartiennent les fondateurs de l'Armée de libération du Soudan (ALS) et du Mouvement Justice et Égalité (MJE), deux groupes armés qui ont pris les armes contre le gouvernement dans les premiers mois de 2003.

Le Haut-Commissariat estime que le nombre de réfugiés affluant au Tchad a augmenté en 2008 et le pays accueillait plus de 300 000 réfugiés en 2008, auxquels s'ajoutent quelque 150 000 déplacés internes.

D'après la publication du HCR du 13 janvier 2023, au 31 décembre 2022, le Tchad accueillait 597 728 réfugiés et demandeurs d'asile (140 422 ménages), principalement originaires du Soudan (67 %), de la République Centrafricaine (21 %), du Cameroun (7 %) et du Nigéria (3 %).

Le Tchad comptait également 381 289 personnes déplacées à l'intérieur du pays, 77 650 retournés de la République Centrafricaine et 23 901 retournés au Lac.

D'après le Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires (OCHA), la situation humanitaire au sud du Tchad reste marquée par les déplacements forcés des populations liés à la crise centrafricaine, aux inondations, à l'insécurité alimentaire, aux urgences sanitaires, aux conflits inter et intracommunautaires et aux enlèvements contre rançon. Au 30 novembre 2022, le nombre total de réfugiés centrafricains au sud du Tchad s'élève à 119 041 personnes arrivées, par vagues successives (de 2003 à 2021) de la République Centrafricaine (RCA). Les derniers chiffres disponibles de novembre 2019 de la matrice de suivi des mouvements de populations, dénombrent 77 650 retournés ayant fui les violences en RCA depuis 2013 (TCD_VIZ_Snapshot-Sud_20230127).

En définitive, d'après le Secrétariat Permanent du CNARR, à la date du 31 décembre 2022, le HCR avait à sa charge 1 080 568 personnes en déplacement forcé au Tchad (592 769 réfugiés, 4 959 demandeurs d'asile, 381 289 personnes déplacées internes du Lac, 23 901 retournés du Lac et 77 650 retournés tchadiens de la RCA).

Les quatre principales nationalités :

- Soudanais : 405 896 individus vivant essentiellement dans les 13 camps et 1 site de l'Est et en milieu urbain :
- Centrafricains : 126 908 individus vivant essentiellement dans les 6 camps, sites et villages hôtes du Sud et en milieu urbain ;
- Camerounais : 42 643 individus composés principalement des populations ayant fui les affrontements intercommunautaires dans le département du Logone et Chari au Cameroun. Ils se localisent dans les deux camps autour de N'Djaména et sur les rives du fleuve Logone ;
- Nigérians : 20 801 individus répartis dans le camp de Dar Es Salam et villages hôtes dans la province du Lac ainsi qu'en milieu urbain.

La Matrice de suivi des déplacements - Displacement Tracking Matrix (DTM) du 9 mai 2023 (Sudan Situation Update 2) de l'OIM révèle que depuis mi-avril 2023, les violents affrontements qui ont éclatés entre les Forces armées soudanaises (SAF) et les Forces de soutien rapide (RSF) ont causé la mort d'au moins 528 personnes et blessé plus de 4 600. Des milliers de personnes ont fui le Soudan vers l'est du Tchad, parmi lesquels des réfugiés soudanais, mais aussi des Tchadiens et des ressortissants d'autres pays. 6 690 retournés Tchadiens ont déjà été enregistrés par l'OIM et la Commission Nationale d'Accueil, de Réinsertion des Réfugiés et des Rapatriés (CNARR) dans 8 sites. Les enregistrements se poursuivent dans d'autres pour identifier les retournés tchadiens ainsi que les migrants internationaux nécessitant une protection internationale.





La DTM du 19 mai 2023 (Sudan Situation Update 3) a actualisé les données en affirmant qu'un mois après le début des hostilités au Soudan, plus de 76 000 personnes déplacées ont franchi la frontière avec le Tchad (OIM). L'OIM estime que plus de 16 000 d'entre elles sont des retournés tchadiens et s'attend à ce que ce nombre atteigne 25 000 dans les semaines à venir et que de nombreux retournés attendent que des membres de leur famille les rejoignent ou espèrent retourner au Soudan pour récupérer leurs biens.

D'après le rapport sur la situation des réfugiés, le Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH2) du Tchad de 2009 pendant lequel le Gouvernement, pour la première fois, a collecté des informations fiables sur les personnes réfugiées, a permis de tirer de nombreux enseignements les concernant dans les régions d'accueil, notamment le Logone Oriental, le Moyen Chari, le Ouaddaï, le Salamat, le Wadi Fira, l'Ennedi, le Sila et les autres régions.

Au total, 270 722 personnes parmi lesquelles 51,6% de femmes ont été recensées comme des refugiés à travers le territoire national du Tchad. Cette population de refugiés est composée de 86,4% de Soudanais et Centrafricains, de 0,5% de refugiés d'autres nationalités et de 13,1 % de Tchadiens se faisant recen-

ser comme des refugiés et dispersés à travers les Sous-préfectures d'accueil. Plus de la moitié (52,6%) de la population de refugiés est constituée des enfants de moins de 15 ans. Les jeunes de 15-24 ans représentent 17,7% de l'ensemble des refugiés et les 65 ans et plus occupent une proportion de 2,4%. Par ailleurs, si l'on admet que la durée moyenne des refugiés dans leurs camps est de 6,1 ans, parmi eux, 70 674 sont des enfants nés après l'exil des parents dont 33 876 filles. Alors que 91,1% de refugiés sont des musulmans, environ trois hommes mariés sur dix (31,4%) vivent en union polygamique contre 29,1% des femmes ayant des coépouses.

Indicateur	Niveau
Population totale des refugiés recensée	270 722
Population totale des hommes refugiés recensée	131 026
Population totale des femmes réfugiées recensée	139 696
Poids démographique des réfugiés dans la population totale recensée du Tchad (%)	2,5
Poids démographique des hommes refugiés dans la population totale des hommes du Tchad (%)	2,4
Poids démographique des femmes réfugiées dans la population totale des femmes du Tchad (%)	2,5
Poids démographique des réfugiés dans l'ensemble des Sous-préfectures d'accueil des réfugiés (%)	13,7
Poids démographique dans l'ensemble des hommes des Sous-préfectures d'accueil des réfugiés (%)	13,2
Poids démographique dans l'ensemble des femmes des Sous-préfectures d'accueil des réfugiés (%	14,1
Durée moyenne des réfugiés dans la résidence actuelle (années)	6,1
Durée moyenne des hommes refugiés dans la résidence actuelle (années)	6,1
Durée moyenne des femmes réfugiées dans la résidence actuelle (années)	6,1
Age moyen de la population de refugiés (années)	18,9
Age moyen de la population des hommes refugiés (années)	18,2
Age moyen de la population des femmes réfugiées (années)	19,5
Taux de polygamie de la population de réfugiés de 12 ans et plus (%)	30,1
Taux de polygamie de la population des hommes refugiés de 12 ans et plus (%)	31,4
Taux de polygamie de la population des femmes refugiés de 12 ans et plus (%)	29,1
Taux brut de scolarisation des enfants réfugiés dans le primaire (%)	114,3
Taux brut de scolarisation des garçons refugiés dans le primaire (%)	113,5
Taux brut de scolarisation des filles refugiés dans le primaire (%)	115,1
Indice de parité entre les sexes du taux brut de scolarisation (%)	101,4
Taux net de scolarisation des enfants réfugiés dans le primaire (%)	55,8
Taux net de scolarisation des garçons refugiés dans le primaire (%)	56,1
Taux net de scolarisation des filles réfugiées dans le primaire (%)	55,4
Indice de parité entre les sexes du taux net de scolarisation (%)	98,8
Taux brut de scolarisation des enfants réfugiés dans le secondaire (%)	14,5
Taux brut de scolarisation des garçons refugiés dans le secondaire (%)	19,7
Taux brut de scolarisation des filles réfugiées dans le secondaire (%)	9,2
Indice de parité entre les sexes du taux brut de scolarisation dans le secondaire (%)	46,7
Taux net de scolarisation des enfants réfugiés dans le secondaire (%)	6,0
Taux net de scolarisation des garçons refugiés dans le secondaire (%)	7,6
Taux net de scolarisation des filles réfugiées dans le secondaire (%)	4,3
Indice de parité entre les sexes du taux net de scolarisation	56,6
Taux d'alphabétisation des refugiés de 15 ans et plus	25,6
Taux d'alphabétisation des hommes refugiés de 15 ans et plus	31,8
Taux d'alphabétisation des femmes réfugiées de 15 ans et plus	20,7
Indice de parité entre les sexes du taux d'alphabétisation	65,1
Taux d'alphabétisation des refugiés âgés de 15-24 ans	37,0
Taux d'alphabétisation des jeunes refugiés âgés de 15-24 ans	42,5



Taux d'alphabétisation des jeunes réfugiées âgées de 15-24 ans	32,2
Indice de parité entre les sexes du taux d'alphabétisation des refugiés âgés de 15-24 ans	75,8
Taux brut d'activité des refugiés de 15 ans et plus (%)	12,8
Taux brut d'activité des hommes refugiés de 15 ans et plus (%)	15,2
Taux brut d'activité des femmes réfugiées de 15 ans et plus (%)	10,5
Taux net d'activité des refugiés (%)	28,5
Taux net d'activité des hommes refugiés de 15 ans et plus (%)	37,2
Taux net d'activité des femmes réfugiées de 15 ans et plus (%)	21,6
Taux d'occupation des refugiés de 15 ans et plus (%)	25,0
Taux d'occupation des hommes refugiés de 15 ans et plus (%)	32,3
Taux d'occupation des femmes réfugiées de 15 ans et plus (%)	19,3
Taux de chômage des refugiés de 15 ans et plus (%)	12,1
Taux de chômage des hommes refugiés de 15 ans et plus (%)	13,3
Taux de chômage des femmes réfugiées de 15 ans et plus (%)	10,6
Taux de handicap des refugiés (%)	1,2
Taux de handicap des hommes refugiés (%)	1,2
Taux de handicap des femmes réfugiées (%)	1,2

Source : Rapport thématique RGPH2-Situation des réfugiés, 2014

✓ Transhumance (Situation des nomades)

Au Tchad, le Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2009 a dénombré 11 039 873 personnes contre 6 279 931 au premier recensement de 1993. La population nomade est estimée à 368 066 personnes en 2009 pour 64 631 ménages ordinaires contre 353 489 personnes en 1993, soit un taux d'accroissement intercensitaire de 0,3%.

Le poids démographique des nomades par rapport à la population totale des ménages est de 3,5%. Les femmes nomades représentent 46,6% pour un effectif de 171 689. Les régions qui renferment les plus des nomades sont : le Barh El gazal (47,1%), l'Ennedi (18,1%), le Borkou (9,8%), le Salamat (8,2%) et le Batha (6,8%) et le Chari Baguirmi (5%). Le rapport de masculinité est de 114,4. Les nomades ont une espérance de vie nettement plus élevée que les sédentaires, soit une différence d'années de vie de 12,3 ans. Un nomade à la naissance espère vivre 65,6 ans contre 52,2 ans pour un sédentaires.

Les ménages nomades ont une taille moyenne de 5,7 personnes contre 5,3 chez les ménages sédentaires. Plus de 9 nomades sur 10 utilisent la brousse ou la nature pour faire leurs besoins, ceci est lié au mode de vie qu'il mène, il serait difficile d'utiliser des latrines.

✓ Situation des inondations

D'après le rapport produit par OCHA en collaboration avec les partenaires humanitaires couvrant la période du 12 décembre 2022 au 20 janvier 2023, en 2022, des pluies diluviennes et la crue annuelle ex-

cédentaire des fleuves Chari et Logone ont entrainé des inondations ayant fortement affectés les populations. Sur les 23 provinces du pays, 19 ont été touchées par ces inondations affectant 1,3 millions de personnes. Parmi les conséquences de ces inondations, il a été rapporté la destruction de plus de 350 000 hectares des cultures, 20 000 têtes de bétails, la destruction de 80 000 maisons d'habitations et un nombre important d'écoles, de centres de santé et d'infrastructures d'utilité publique.

La ville de N'Djamena a été affectée par la montée du fleuve Chari occasionnant le déplacement de 254 483 personnes (42 483 ménages) entre octobre et fin décembre 2022. Les inondations étaient consécutives à la fois aux précipitations abondantes qui étaient enregistrées à travers le pays, et au débordement des cours d'eau et/ou à la rupture de digues.

Vingt (20) sites ont été organisés à N'Djamena pour accueillir les sinistrés : N'Gueli Pont, Koundoul 1, Koundoul 2, Toukra, Toukra 2, Toukra centre de Santé, Mbayam, Toukra enclave Ayuba, Milezi, Miskeni, Kabé, Walia Eglise, Karkandjérié, Walia Lycée, Walia Hadjarai, Mara Centre, Foulga Doyle, Wilio, Here Wadjibe et Drote Gana.

Les provinces les plus affectées sont le Lac avec 250 091 sinistrés, le Mayo Kebbi Est avec 228 708 sinistrés, Mayo Kebbi Ouest (50 022 sinistrés), Logone Occidental (147 129 sinistrés), Logone Oriental (10 052 sinistrés), Tandjilé (138 831 sinistrés), Mandoul (82 608 sinistrés), Salamat (19 080 sinistrés), Sila (92 600 sinistrés), Guéra (65 047 sinistrés), et le Batha (26

466 sinistrés).

✓ Situation des touristes

Le tourisme fait entrer des étrangers au Tchad. Ces touristes viennent pour visiter désert, plaines, savanes, art rupestre, rochers légendaires, parcs nationaux, mosaïque de cultures ethniques et principalement les parcs de Zakouma et de Manda, les lacs d'Ounianga, le lac Léré, la réserve de faune de Barh Salamat, la réserve de Faune de Siniaka Minia, la réserve de faune de Mandelia, la réserve de faune de Binder, la réserve de biosphère de lac Fitri, le musée national du Tchad, la mosquée Fayçal, le marché central de N'Djaména, les iles flottantes du Lac Tchad, le massif du Tibesti, le plateau de l'Ennedi et le marché de bétail d'Abéché.

Un touriste est une personne qui se déplace, qui voyage pour son plaisir et dont le but final est de rejoindre son lieu de providence et le Tchad a accueilli 10 400 touristes étrangers en 2020, ce qui le place au 197e rang mondial en termes absolus et avec 0,00061 touriste par habitant le situant au 203e rang mondial. Le Tchad a généré environ 26,44 millions d'euros en 2002 dans le secteur du tourisme, Cela correspond à 0,27% du PIB et 8% de toutes les recettes touristiques internationales en Afrique Centrale.

En moyenne, chacun des touristes arrivés en 2002 dans le pays a dépensé environ 826 euros. Inversement, les habitants du Tchad dépensent 3 678 euros par an lorsqu'ils partent eux-mêmes en vacances à l'étranger (https://www.donneesmondiales.com/afrique/tchad/tourisme.php).



2.4 Données sur la diaspora

Au niveau de la diaspora, les données disponibles sont entre autres :

- ✓ Une cartographie de la diaspora, soutien de la diaspora aux soins de santé.
- ✓ Une enquête de transfert de fond des migrants.

1. Défis et leçons apprises

- Améliorer les outils de collecte.
- Mieux exploiter les sources administra-
- Pour les enquêtes auprès des ménages non spécifiques à la migration, les données sont limitées.
- Instabilité politique a créé un manque de confiance entre la diaspora et le gouvernement.
- Mauvaise volonté politique pour améliorer les statistiques administratives.
- Important transfert informel de fonds et sous déclaration.
- Les autorités municipalités n'ont pas le contrôle par rapport aux transferts de fond de la diaspora.
- Les informations par rapport aux migrants internationaux sont des proxys.
- Réticence du ministère de la sécurité à communiquer des statistiques.
- Faible partage d'information des données existantes.

Qui travaillent sur le capital humain de la diaspora ainsi que les données qui y sont liées au Tchad?

- Comité interministériel qui se charge des questions du capital humain y compris les Ministères de la santé et de l'Éducation ;
- Ministère de l'économie, du développement et de la coopération internationale;
- Institut National de la statistique, des études économiques et démographiques;
- Ministère affaires étrangères de l'intégration africaine et des tchadiens de l'étranger;
- Ministère des Finances et du budget ;
- Commission National pour l'accueil, la réinsertion des réfugiés, des retournés et des rapatriés ;

- Ministère de la sécurité publique et de l'immigration ;
- Office national de la promotion de l'emploi.

Qu'est ce qui a été fait en termes de politique de données et mécanisme institutionnel sur la diaspora et le capital humain au Tchad ?

- Pas de politique d'engagement de la diaspora cependant l'OIM soutien le Tchad depuis 2019 pour développer une feuille de route sur l'engagement de la diaspora
- Décret n 11-839/PM/PR/MAT/11 du 02 aout 2011 portant création de CNARR vise à faciliter le cadre du retour des rapatriés et leur réinsertion entre autres
- La vision 2030 : « le Tchad que nous voulons » de 2017 stipule que le Tchad mettra en place des mécanisme financiers innovants visant à mobiliser les ressources de la diaspora et les transferts de fonds vers le Tchad afin d'accroitre le financement privé des secteurs de croissance
- L'INSEED collecte d'une panoplie de données administratives sur la migration et a reçu l'appui de l'OIM dans la collecte des données sur la migration continue, notamment dans le contexte des urgences (Province du Lac, nord du pays).
- Il existe une Direction de l'archivage et des statistiques au Ministère de la Sécurité Publique et de l'Immigration
- Organisation d'une cartographie de la diaspora en 2020
- Organisation d'une enquête sur les transferts des fonds des migrants en septembre 2020 avec l'appui de l'OIM

Quels sont les besoins et priorités pour le Tchad et institutions pour les données liées à la diaspora et leur capital humain?

- Le plan d'action prioritaire 2022-2024 du PMM a pour priorité 8 la mise en place des mesures incitatives pour un rôle plus accru de la diaspora dans le développement du Tchad
- La création d'un climat d'investissement et d'attraction avec la diaspora dans le pays qui peut contribuer au développement sous plusieurs formes (capital humain, transfert de fonds, mobilisation sociale, etc.)
- La mise en place d'un site internet pour

l'enregistrement volontaire de la diaspora

- Concertation des structures étatiques pour le partage des informations ayant trait aux données sur la diaspora

Quels sont les acteurs et institutions qui sont importants pour le Tchad ?

- Secrétariat d'État aux Tchadiens de l'Étranger
- Direction des Tchadiens de l'Étranger et de la Migration (2018)
- Institut National de la Statistique, des Études Économiques et Démographiques (INSEED)
- Direction de l'Immigration et de l'Émigration
- Commission Nationale d'accueil pour la Réinsertion des Réfugies et des Rapatriés (CNARR)
- Réseau des associations de la diaspora
- Commission nationale de lutte contre la traite des personnes (02/2021)
- Comité technique multisectoriel sur la lutte contre la traite des personnes (07/2021)
- Comité sur la protection des travailleurs migrants (01/2022)
- Comité sur la mise en œuvre du Pacte mondial pour les migrations (11/2021)
- Office National de la Promotion de l'Emploi (ONAPE)
- OIM
- HCR
- Ministère des finances et du budget
- Direction de l'archivage et des statistiques au Ministère de la Sécurité Publique et de l'Immigration

2.5 Niveau des différents indicateurs de la migration issues des sources internationales

Les données sur les migrations au Tchad sont le plus souvent publiées soit par les services statistiques de l'Union Africaine soit ceux de l'ONU. Le principe 8 des principes fondamentaux de la statistique officielle des Nations Unies indique «qu'il est essentiel que les activités des différents organismes responsables de la statistique soient coordonnées pour assurer la cohérence et l'efficacité du système statistique ».



Le Tchad peut être considéré comme un pays d'émigration, d'immigration et de transit. Pour autant, les chiffres publiés au niveau international montrent que ces migrations sont quantitativement peu élevées. En effet, selon la Banque Mondiale, le stock d'immigrants au Tchad était de 388 251 en 2010, soit 3,47% de la population. La même année, le stock d'émigrants tchadiens était de 243 300, représentant 2,1% de la population. Ce rapport est composé d'un ensemble d'infographies et de cartes des différentes tendances migratoires au Tchad. Il traite d'un grand nombre des mouvements de population recensés depuis, vers et au sein du territoire tchadien et dresse une vue générale des populations en mouvements.

Ce rapport est le résultat d'une compilation de diverses bases de données et rapports provenant de différentes sources d'information qui sont indiquées dans chacune des pages dans l'encadré « Détails et Sources » et est également tiré de plusieurs discussions avec des informateurs clés. S'il ne peut pas être considéré comme représentatif, les données représentées sont solides et donnent une image générale de la situation.

Les individus Tchadiens vivant actuellement à l'étranger selon les bases de données UNDESA • Mai 2018-UNDESA (Le Département des Nations-Unies pour l'économie et les Affaires Sociales) comptabilise 236 135 TCHADIENS vivants à l'étranger. Ces chiffres proviennent généralement des agences nationales statistiques des pays hôtes (recensements ou enregistrements administratifs). Toutefois ces données se basent uniquement sur des recensements officiels réalisés par chaque pays et sont donc sans doute sous-estimées par rapport au chiffre réel.

✓ Arrivées des Tchadiens à l'étranger

ARRIVEES EN EUROPE - 2016 à 2021

En Europe, selon les données compilées par l'OIM, des migrants sont arrivés en Espagne, Italie et Grèce début 2016. Au départ de la Libye, les migrants interrogés par l'OIM Italie indiquent pour la plupart qu'ils avaient vécu en Libye pendant plus d'un an avant de passer la Méditerranée. En 2021 par exemple sur les 40 817 migrants arrivés en Espagne, 17 étaient des Tchadiens. En 2017, en Italie, on a retrouvé le gros contingent à savoir 477 Tchadiens sur 119 369 migrants.

2021 67 477(126) TOTAL ARRIVEES (Tchadiens) GRECE 2016 176 906(1) Espagne 2016 14 558(0) 2017 35 052(21) 2017 28 707 (57) 2018 191 267(25) 2018 278 678(93) 2019 300 915(22) 2019 94 053(13) 2020 9 238(1) 2020 17 576 (0) 20214 184(1) 2021 40 817 (17) MALTE 2016 (0) ITALIE 2016 181 436(371) 2017 0(0) 2017 119 369(477) 2018 0(0) 2018 9 068(41) 2019 0(428) 2020 2 281 (25) 2019 21 746(119)

2020 53 219 (86)

Selon l'UNDESA (le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies), on comptabilise 222 303 TCHADIENS vivant à l'étranger en 2022. Ces chiffres proviennent généralement des recensements officiels réalisés par chaque pays et sont sans doute sous-estimés par rapport aux chiffres réels.

2021 838 (14)

√ Migrations de la main d'œuvre

D'après le RAPPORT SUR LES STATIS-TIQUES DES MIGRATIONS DE MAIND'ŒUVRE EN AFRIQUE TROISIÈME EDITION (2019), la mobilité et les migrations internationales de main-d'œuvre en Afrique continuent de dominer l'agenda politique au niveau national, régional et continental. Au fil des ans, les travailleurs migrants ont contribué de manière significative au développement socio-économique des pays d'origine et des pays de destination en Afrique grâce aux fonds qu'ils envoient chez eux, à leurs connaissances, ainsi qu'aux échanges d'expérience et aux transferts de compétences.

Il reste cependant difficile d'évaluer correctement les avantages des migrations en raison du manque de données précises, à jour et fiables en provenance des États membres, ainsi que de mécanismes efficaces de diffusion de ces données afin d'informer les politiques et les programmes destinés à la gestion et à la gouvernance de ces migrations. Compte tenu de la dynamique complexe et des multiples dimensions des migrations et de la mobilité de la main-d'œuvre, des interventions stratégiques et de nouveaux outils sont nécessaires pour produire des statistiques qui servent à améliorer la gouvernance des migrations de maind'œuvre. Il est donc important que l'Union africaine (UA) mette en place des cadres, des principes et des lignes directrices solides à l'intention des gouvernements, partenaires sociaux et autres parties prenantes impliquées dans l'amélioration des politiques et des pratiques en matière de migrations de main-d'œuvre.

En 2019, la population totale de l'Afrique était estimée à 1,3 milliard d'habitants, avec un taux de croissance annuel de 2,7 pour cent. La désagrégation par sexe donne 647,1 millions de femmes et 645,2 millions d'hommes – soit une proportion de femmes légèrement plus élevée que dans d'autres régions du monde. La population en âge de travailler en Afrique a été estimée à 730 millions en 2019, soit une augmentation de 26 pour cent depuis 2010. La population

féminine en âge de travailler a augmenté d'environ 30 pour cent sur cette période, tandis que le taux de croissance correspondant était de 23 pour cent pour les hommes.

La population active en Afrique est passée de 402,8 millions en 2010 à 511,5 millions en 2019, le nombre d'hommes y surpassant celui des femmes durant toute la période. Ainsi, en 2019, les hommes représentaient 53,9 pour cent de la population active totale. Cela suggère qu'il faut accroître les efforts consacrés à l'élaboration de politiques et de stratégies visant à lever les obstacles qui empêchent les femmes d'accéder au marché du travail. En termes de sous-régions géographiques, l'Afrique de l'Est et l'Afrique de l'Ouest comptaient respectivement pour 31,6 pour cent et 30 pour cent dans la population active totale de l'Afrique.

2.6 Tendances des mouvements migratoires issus des monographies provinciales

Dans le cadre de la politique de décentralisation, la Direction de la Population et du Développement Humain (DPDH) du Ministère de l'Economie et de la Planification du Développement, à travers le financement du projet « Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique au Sahel », a commandité la réalisation des monographies des 23 provinces que compte le pays. Ces monographies sont réalisées par l'Association Tchadienne pour l'Etude de la Population (ATEP) sur la base des données du RGPH2-2009. Il ressort de ces analyses, les constats suivants :



1) BATHA

La région du Batha est une région essentiellement d'émigration. Qu'il s'agisse de la migration durée-de-vie ou de la migration subsistante, la région du Batha envoie plus ses enfants dans les autres régions qu'elle n'en reçoit de celles-là. Le solde migratoire est le plus déficitaire du pays. Les échanges de population se font plus avec les autres régions qu'à l'intérieur de la région entre les départements où l'effectif des migrants n'atteint pas 2000.

Selon le rapport national sur les mouvements migratoires, en 2009, 1 042 512 personnes ont été recensées dans une autre région que celle de leur naissance. Les natifs du Batha sont les plus nombreux à être recensés en dehors de leur région de naissance (115 921).

Parmi la population résidant dans la région du Batha en 2009, 533 907 personnes nées au Batha ont été recensées dans un département quelconque du Batha. Le nombre d'immigrants nés dans les autres régions et recensés au Batha est évalué à 7 973 personnes. Rapporté à la population résidante au Batha en 2009, l'apport par immigration ne constitue que 1,4%.

L'examen de la répartition suivant la région de naissance de ces 7 973 immigrants montre que la première région pourvoyeuse des immigrants est le Guéra (1 256), suivie de la ville de N'Djaména (1 112) et du Salamat (829), puis du Chari Baguirmi. Les principaux départements d'accueil sont le Batha Ouest (48,0%), le Batha Est (40,5%). Ces deux départements accueillent 88,5% des immigrants du Batha.

Les hommes sont beaucoup plus touchés par les mouvements migratoires que les femmes et les adolescents et les jeunes plus que les adultes et les vieux. La grande majorité des immigrants de la région du Batha sont analphabètes et sans niveau d'instruction, particulièrement les femmes. En effet, dans la population des migrants subsistants interrégionaux, les hommes représentent 56,4% et les femmes 43,6%. Le rapport de masculinité est de 130. Presque trois quarts des migrants ne savent ni lire ni écrire (72,8%) et ceux qui savent lire et écrire représentent 27,3%.

Les immigrants de la région du Batha sont mariés en majorité et la polygamie est très répandue parmi eux. Plus de la moitié d'entre eux sont des actifs occupés qui travaillent majoritairement dans l'informel, puisque plus de 73% sont des indépendants. Les immigrants au Batha sont constitués de 74,8% des mariés dont 23,0% des mariés polygame. Les célibataires représentent 18,4% de ces différents statuts et les ruptures d'union (6,7%).

2) BORKOU

La région du Borkou est à la fois une région d'émigration et aussi une région d'immigration selon le type de migration considérée. Par rapport à la migration durée-de-vie, dans ses échanges de population avec les autres régions du pays, elle est déficitaire et ce déficit s'élève à 3 613 personnes. Par contre, quand on considère la migration subsistante, la région du Borkou est excédentaire dans ses échanges de population avec les autres entités régionales et cet excédent est de 2 138 personnes. Les échanges de population se font plus avec les autres régions qu'à l'intérieur de la région entre les départements où l'effectif des migrants n'atteint pas 4 000.

3) CHARI-BAGUIRMI

La région du Chari-Baguirmi est une région d'accueil des migrants. Qu'il s'agisse de la migration durée-de-vie ou de la migration subsistante, la région du Chari-Baguirmi accueille plus les personnes venant des autres régions. Le solde migratoire est positif. Les échanges de population se font de plus en plus avec les autres régions qu'à l'intérieur de la région, entre les départements où l'effectif des migrants n'atteint pas 5 000. Les femmes sont beaucoup plus touchées par les mouvements migratoires que les hommes.

4) GUERA

Les données migratoires de la région du Guera du RGPH2 :

- Les immigrants résidents du Guéra nés dans les autres régions représentent 1,3% de la population totale des résidents du Guéra.
- Sur le plan de migration durée de vie, la région du Guéra a enregistré plus de départs (66 738) qu'elle n'a reçu (29 359). Ainsi, le Guéra est une région d'émigration avec solde migratoire équivalant à -37 379.
- Sur le plan de migration subsistante, la région du Guéra a enregistré plus de départs (57 931) qu'elle n'a reçu (36 009). Ainsi, le Guéra est une region d'émigration avec solde migratoire équivalant à -
- La région du Guéra a enregistré plus d'hommes migrants subsistants que de femmes (proportion des femmes : 45,3% et rapport de masculinité 121%).

5) HADJER-LAMIS

La répartition spatiale des immigrants par région de résidence actuelle en 2009 révèle que la Ville de N'Djaména constitue le premier pôle d'attraction des immigrants avec 17% suivi du Mayo Kebbi Est (12,4%), du Mayo Kebbi Ouest (10,9%) et du Logone occidental (9,8%) et du Logone Oriental (8,5%). 1,9% des immigrants sont dans la région du Hadjer-Lamis.

6) KANEM

La région du Kanem est une région d'émigration, qu'il s'agisse de migration durée-de-vie ou de migrations subsistantes. Par rapport à la migration durée-de-vie, dans ses échanges de population avec les autres régions du pays, le Kanem est déficitaire de plus de 36 000 personnes et par rapport à la migration subsistante, le déficit, tout en étant moins élevé (26 040 personnes), reste

quand même important. Comme pour la grande majorité des régions du Tchad, les échanges de population se font plus avec les autres régions qu'à l'intérieur de la région entre les départements où l'effectif des migrants n'atteint pas 4 000. Les hommes sont beaucoup plus touchés par les mouvements migratoires que les femmes et les adolescents et les jeunes plus que les adultes et les vieux. La grande majorité des immigrants de la région du Kanem sont analphabètes et sans niveau d'instruction.

7) LAC

Au Tchad, sur 100 migrants, 76 s'installent dans une région autre que celle de leur naissance. Dans les régions caractérisées par la forte mobilité résidentielle de la population, la plupart des migrants vont s'installer dans les autres régions du pays. C'est le cas du Batha (92 migrants sur 100), du Barh El Gazal (88 migrants sur 100), du Guéra (81 migrants sur 100), du Kanem (81 migrants sur 100), du Hadjer-Lamis (80 migrants sur 100) et du Lac (73 migrants sur 100).

8) LOGONE OCCIDENTAL

En ce qui concerne les migrations durées de vie, il ressort que dans l'ensemble, les échanges migratoires entre la région du Logone Occidental et les autres régions du Tchad sont faibles. Seulement, 3,2% des migrants résidents ont une région de naissance différente de celle du Logone Occidental. Les migrants interrégionaux durée de vie résident principalement dans les départements de Ngourkosso et de Lac Wey. Quant aux migrations subsistantes, il se trouve que 74 191 personnes recensées en 2009 dans le Logone Occidental avaient leur résidence antérieure en dehors de la région. Ces migrants subsistants, sont pour la plupart mariés (65%), occupés à exercer une activité économique (50%) et travaillant pour leur propre compte (76%).

9) LOGONE ORIENTAL

La répartition spatiale des immigrants par région de résidence actuelle en 2009 révèle que la Ville de N'Djaména constitue le premier pôle d'attraction des immigrants avec 17% suivi du Mayo Kebbi Est (12,4%), du Mayo Kebbi Ouest (10,9%) et du Logone occidental (9,8%) et du Logone Oriental (8,5%).

10) MANDOUL

Les résultats de L'étude du solde migratoire selon la région au niveau national montrent que 14 régions sur 22 ont des soldes déficitaires. Le plus grand perdant dans ces échanges de population est le Batha dont le solde migratoire est déficitaire de plus de 100 000 personnes, suivi de la Tandjilé qui a un solde déficitaire de plus de 50 000 personnes. Les régions dont le solde déficitaire est compris entre 30 000 et 50 000 sont le Mandoul (-38 754), le Guéra (-37 379), le Barh-El Gazal (-36 746), le Kanem (-32 107) et le Wadi Fira (-30 253).



Il n'existe pratiquement pas d'échanges de population à l'intérieur du Mandoul entre ses différents départements. Il n'y a que 4 917 personnes nées au Mandoul qui ont été recensées dans un autre département que leur département de naissance à l'intérieur de la région. Le Mandoul Oriental est le grand bénéficiaire de ces échanges de population à l'intérieur de la région avec 40% des migrants intra régionaux, suivi du Barh Sara (36%) et du Mandoul Occidental (24%).

11) MAYO-KEBBI EST

Les mouvements des populations à l'intérieur de la région du Mayo Kebbi Est sont faibles. En effet, parmi les natifs du Mayo Kebbi Est qui y résident, seulement 6 474 personnes résident hors de leur département de naissance. Cet effectif représente moins de 1% des résidents natifs du Mayo Kebbi Est. Une comparaison entre les départements montre que la Kabbia est le département qui accueille le plus des migrants intra régional durée-de-vie (33%), suivi du Mayo Boneye (30%) et Mont Illi (25%). Enfin, le département du Mayo Lémié est de loin celui qui abrite le moins de migrants. Le Mayo Kebbi Est est une région d'émigration par rapport à la migration interne subsistante. Son solde migratoire est négative et égale à -13,899.

12) MAYO-KEBBI OUEST

La répartition spatiale des immigrants par région de résidence actuelle en 2009 révèle que la Ville de N'Djaména constitue le premier pôle d'attraction des immigrants avec 17% suivi du Mayo Kebbi Est (12,4%), du Mayo Kebbi Ouest (10,9%) et du Logone occidental (9,8%) et du Logone Oriental (8,5%). La région du Mayo-Kebbi Ouest est une région essentiellement d'immigration. Qu'il s'agisse de la migration durée-de-vie ou de la migration subsistante, la région du Mayo-Kebbi Ouest reçoit plus de personnes qu'elle n'en donne aux autres régions.

13) MOYEN-CHARI

La répartition spatiale des immigrants par région de résidence actuelle en 2009 révèle que la Ville de N'Djaména constitue le premier pôle d'attraction des immigrants avec 17% suivi du Mayo Kebbi Est (12,4%), du Mayo Kebbi Ouest (10,9%) et du Logone occidental (9,8%) et du Logone Oriental (8,5%). 4,1% des immigrants sont dans la région du Moyen-Chari. Le Moyen Chari accueille une proportion importante des migrants du Mandoul (41,3%).

14) OUADDAI

S'agissant des migrations durées de vie, il en ressort que dans l'ensemble, les échanges migratoires entre la région du Ouaddai et les autres régions du Tchad sont faibles. Seulement, 2,0% des migrants résidents ont une région de naissance différente de celle du Ouaddai. Les

migrants interrégionaux durée de vie résident principalement dans les départements de Ouara et d'Assoungha. Quant aux migrations subsistantes, il se trouve que 35 587 personnes recensées en 2009 dans le Ouaddai avaient leur résidence antérieure située en dehors du Ouaddai. Ces migrants subsistants, sont pour la plupart analphabètes (65,5%), mariés (68,5%), occupés à exercer une activité économique (46,0%) et travaillant pour leur propre compte (66,9%). Dans l'ensemble, les hommes migrent plus que les femmes.

15) SALAMAT

La région du Salamat est une région d'accueil des migrants. Qu'il s'agisse de la migration durée-de-vie ou de la migration subsistante, la région du Salamat accueille plus les personnes venant des autres régions. Le solde migratoire est positif. Les échanges de population se font plus avec les autres régions qu'à l'intérieur de la région entre les départements où l'effectif des migrants n'atteint pas 2 000.

16) TANDJILE

Sept régions fournissent beaucoup plus d'immigrants à la Tandjilé. Par ordre d'importance, il s'agit des régions suivantes : Mayo Kebbi Est (19,8%) ; Logone Occidental (19,0%) ; N'Djaména (12,7%) ; Logone Oriental (8,3%) ; Mayo Kebbi Ouest (8,2%) ; Chari Baguirmi (7,2%) et Mandoul (7,1%). En dehors de N'Djaména, toutes les six autres régions pourvoyeuses d'immigrants, ont de frontières avec la Tandjilé. Il s'agit de migrations de proximité. En dehors du Moyen Chari (4,5%), le poids des immigrants en provenance d'autres régions est inférieur à 3,0% et varie de 0,1% pour ceux en provenance du Sila et du Tibesti à 2,0% pour ceux venus de Hadjer Lamis.

Le département d'installation des migrants est la Tandjilé Ouest qui accueille plus de la moitié des immigrants (58,9% des immigrants venus de l'ensemble des régions du Tchad) dont la grande partie vient du Mayo Kebbi Ouest (23,3%) et du Logone Occidental (22,2%). La Tandjilé Est reçoit 41,1% de ces immigrants venus essentiellement du Mayo-Kebbi Est (14,7%), de N'Djaména (14,2%), du Logone Occidental (13,1%), du Chari Baguirmi (12,4%) et du Logone Oriental (11,2%).

17) WADI FIRA

Les résultats de L'étude du solde migratoire selon la région au niveau national montrent que 14 régions sur 22 ont des soldes déficitaires. Le plus grand perdant dans ces échanges de population est le Batha dont le solde migratoire est déficitaire de plus de 100 000 personnes, suivi de la Tandjilé qui a un solde déficitaire de plus de 50 000 personnes. Les régions dont le solde déficitaire est compris entre 30 000 et 50 000 sont le Mandoul (-38 754), le Guéra (-37

379), le Barh-El Gazal (-36 746), le Kanem (-32 107) et le Wadi Fira (-30 253).

18) N'DJAMENA

La répartition spatiale des immigrants par région de résidence actuelle en 2009 révèle que la Ville de N'Djaména constitue le premier pôle d'attraction des immigrants avec 17% suivi du Mayo Kebbi Est (12,4%), du Mayo Kebbi Ouest (10,9%) et du Logone occidental (9,8%) et du Logone Oriental (8,5%).

19) BARH EL-GAZAL

Au Tchad, sur 100 migrants, 76 s'installent dans une région autre que celle de leur naissance. Dans les régions caractérisées par la forte mobilité résidentielle de la population, la plupart des migrants vont s'installer dans les autres régions du pays. C'est le cas du Batha (92 migrants sur 100), du Barh El Gazal (88 migrants sur 100), du Guéra (81 migrants sur 100) et du Kanem (81 migrants sur 100),

20) ENNEDI OUEST

Le principal foyer de destination des migrants subsistants est la Ville de N'Djaména qui accueille 28,8% de l'ensemble des entrants. Ensuite, viennent de très loin le Chari Baguirmi, le Moyen Chari, le Logone Occidental et le Logone Oriental avec respectivement 8,5%, 8,1%, 7,0% et 6,5% des migrants. 0,7% des migrants subsistants sont accueillis dans la région de l'Ennedi.

21) SILA

Le principal foyer de destination des migrants subsistants est la Ville de N'Djaména qui accueille 28,8% de l'ensemble des entrants. Ensuite, viennent de très loin le Chari Baguirmi, le Moyen Chari, le Logone Occidental et le Logone Oriental avec respectivement 8,5%, 8,1%, 7,0% et 6,5% des migrants. 1,6% des migrants subsistants sont accueillis dans la région du Sila.

22) TIBESTI

Le principal foyer de destination des migrants subsistants est la Ville de N'Djaména qui accueille 28,8% de l'ensemble des entrants. Ensuite, viennent de très loin le Chari Baguirmi, le Moyen Chari, le Logone Occidental et le Logone Oriental avec respectivement 8,5%, 8,1%, 7,0% et 6,5% des migrants. 0,1% des migrants subsistants sont accueillis dans la région du Tibesti.

23) ENNEDI EST

Le principal foyer de destination des migrants subsistants est la Ville de N'Djaména qui accueille 28,8% de l'ensemble des entrants. Ensuite, viennent de très loin le Chari Baguirmi, le Moyen Chari, le Logone Occidental et le Logone Oriental avec respectivement 8,5%, 8,1%, 7,0% et 6,5% des migrants. 0,7% des migrants subsistants sont accueillis dans la région de l'Ennedi.



III. Structures et programmes en lien avec les données sur les migrations au Tchad

Cette section présente les différentes structures productrices et ou utilisatrices des données migratoires.

3.1 Ministère des Affaires étrangères, des Tchadiens de l'Etranger et de la Coopération Internationale

L'OIM appuie fréquemment la Direction des Tchadiens de l'Etranger dans la collecte régulier des informations ayant trait à la migration.

3.2 Ministère de la Sécurité Publique et de l'Immigration

Les services des constats et de l'immigration des forces de sécurité intérieure (FSI) ont reçu des séries de formations sur la collecte, l'analyse et le traitement de données relatives aux accidents de la voie publique et à la migration internationale. La Direction de l'Immigration et de l'Émigration, sous-tutelle du Ministère de la Sécurité Publique et de l'Immigration, est chargée de la mise en œuvre de la politique d'immigration, y compris de contrôler les entrées et les sorties du territoire. La Direction de l'archivage et des statistiques au Ministère de la Sécurité Publique et de l'Immigration collecte régulièrement des données sur la migration.

Le Ministère de la Sécurité Publique et de l'Immigration s'est aussi occupé du problème des orpailleurs. Plusieurs affrontements meurtriers entre orpailleurs ont été enregistrés ces dernières années au nord du Tchad, près de la frontière avec la Libye où se trouvent des gisements aurifères. L'Organisation internationale pour les migrations affirme qu'il y a environ 40 000 orpailleurs dans la région minière de Tibesti située non loin de la frontière tchado-libyenne. Ces orpailleurs sont « des migrants internationaux et nationaux » selon l'OIM. C'est un afflux d'individus venant de tous horizons (Soudan, Libye, Niger, Nigeria, Cameroun, RCA...), parfois armés, dans un contexte où le groupe Boko Haram menace encore la stabilité du Tchad.

Avec les nombreux cas de migrants trouvés morts dans le désert tchadien, l'Organisation internationale de la migration a formé en juin 2021, 125 membres des forces de sécurité intérieure du Tchad sur la protection des migrants vulnérables et la lutte contre la traite des personnes.

3.3 Ministère de la Prospective Economique et des Partenariats Internationaux

L'Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED) en plus de produire les données migratoires à travers le RGPH et les enquêtes par sondage participe aux différentes initiatives visant la gestion efficace des migrations au Tchad.

- Participation à l'atelier de l'Organisation Internationale sur les Migrations (OIM) de formation sur la collecte des données sur les flux migratoires, la protection des migrants et la prévention des exploitations et abus sexuels du 20 au 23 juillet 2022 à N'Djaména au Tchad;
- Participation au Panel de l'OIM sur le sujet «Le cadre institutionnel et la collecte des données» dans le cadre de la consultation nationale sur le processus des Indicateurs de Gouvernance des Migrations (IGM) tenue au Ledger Plaza à N'Djaména le 27 juillet 2022;
- Participation à la Réunion d'échange sur le partage des informations et données sur la migration au Tchad organisée par l'OIM à N'Djaména le 16 août 2022.
- Participation à la Réunion d'échange sur le partage des informations et données sur la migration au Tchad organisée par l'OIM à N'Djaména le 16 août 2022.

Le Secrétariat Permanent des ONG et des Affaires Humanitaires (SPONGAH) a pour mission : la coordination, l'orientation, la planification et le suivi et évaluation des activités des ONG et nationale et internationale. C'est une structure rattachée au cabinet du MPEPI.

3.4 Ministère de l'Administration du Territoire, de la Décentralisation et de la Bonne Gouvernance

La Commission Nationale d'Accueil et de Réinsertion des Réfugiés et des Rapatriés (CNARR) est la structure nationale qui se charge de la question des réfugiés et est placée sous tutelle du Ministère de l'Administration du Territoire, de la Décentralisation et de la Bonne Gouvernance.

3.5 Ministère des Finances, du Budget et des Comptes Publics

Les informations sur les transferts des fonds sont disponibles en partie au MFBCP.

3.6 Ministère de la Justice, Garde des sceaux et des Droits de l'Homme

Les données statistiques du Ministère de la Justice, chargé des Droits Humains sont soit des données primaires soit des données secondaires. Les données primaires peuvent être collectées dans les juridictions et maisons d'arrêt du pays et proviennent principalement de : Cour Suprême, Cour d'Appel, Tribunal de Grande Instance, Tribunal de Commerce, Tribunal du Travail et de la Sécurité Sociale, Justice de paix et Maison d'arrêt. Les données secondaires sont détenues par les auxiliaires

de la justice (avocats, huissiers et notaires). Les registres contenant ces informations sont entre autres : registre de requêtes, registre de PV, répertoire civil, répertoires correctionnel, plumitif civil, plumitif pénal, registre des actes de greffe, registre des actes du juge et registre des scellés.

3.7 Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) mène et soutient la recherche destinée à orienter et à éclairer les politiques et les pratiques en matière de migration en travaillant activement avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur du Tchad. La production de données et la recherche sont conçues pour améliorer l'exécution des programmes de l'OIM et contribuer à une meilleure compréhension des schémas et processus migratoires, ainsi que des liens entre la recherche sur la migration et les politiques et pratiques migratoires.

L'OIM a organisé la première université d'été de la DTM pour les étudiants universitaires à N'Djamena pendant la première semaine d'août 2019, une formation de six jours dispensés à 15 étudiants de l'enseignement secondaire et supérieur en sociologie, économie, gestion de l'information et informatique. Le programme de l'OIM a enseigné aux participants les méthodologies de collecte des données ainsi que les derniers outils pour le traitement et l'analyse des données.

3.8 Ministère de la Santé Publique et de la Prévention

Le MSPP s'occupe de l'assistance des migrants. Les migrants et les réfugiés peuvent être à la fois victimes et vecteurs de risques sanitaires, notamment en raison de parcours migratoires difficiles. Il est reconnu que l'expérience de la migration est un déterminant essentiel de la santé et du bien-être, et les réfugiés et les migrants restent parmi les personnes les plus vulnérables et les plus négligées dans de nombreuses sociétés.

L'OIM a le plus souvent exhorté le gouvernement tchadien et ses partenaires à faire preuve de créativité et à agir avec compassion pour améliorer la santé des personnes mobiles, et ce dans tous les secteurs. Le MSPP est présent dans la plupart des camps des réfugiés et ou des déplacés du pays.

3.9 Ministère de l'Education Nationale et de la Promotion Civique

Le MENPC détient des informations sur les migrants scolarisés.



3.10 Ministère de la Fonction Publique et du Dialogue Social

Le MFPDS détient des informations sur les migrants travailleurs.

3.11 Ministère du Genre et de la Solidarité Nationale

Le MGSN s'occupe de l'assistance et la protection des migrants. Il est par ailleurs important de recueillir, de traiter et de communiquer des données sur les personnes âgées dans le contexte de la migration afin d'améliorer les politiques et la planification. Ces efforts contribueront également à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies liés au vieillissement, tels que la protection des droits de l'homme de toutes les personnes de tous âges en « ne laissant personne de

côté », et de l'engagement pris dans la Déclaration politique et le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement de traiter les questions relatives au vieillissement au 21e siècle.

Selon l'OIM, la collecte et la ventilation des données sur la migration en fonction de l'âge ne suffisent pas à surmonter les difficultés auxquelles sont confrontées les personnes âgées dans un contexte migratoire. Ces dernières risquent d'être négligées, ce qui pourrait perpétuer les vulnérabilités et les inégalités.

3.12 ONG

L'OIM et les ONG collaborent sur beaucoup de questions ayant trait aux mouvements migratoires.

3.13 Société civile

La société civile et les réseaux des Tchadiens de l'étranger du Tchad sont beaucoup engagés dans la promotion et la défense des normes environnementales, des droits économiques et sociaux des communautés locales. Elles sont soit des récipiendaires des fonds des partenaires techniques et financiers soit des sous-traitants dans la mise en œuvre de programmes mis en place en vue d'aider les migrants et les réfugiés.

3.14 Autres acteurs

Les autres acteurs s'occupant des questions migratoires sont les structures gouvernementales des ministères relevant des domaines tels que : le tourisme, les infrastructures, l'eau et l'assainissement, la jeunesse, la formation professionnelle, etc.

IV. Perspectives en matière de production des données sur les migrations au Tchad

Pour l'OIM-Tchad, en matière de migration et de mobilité humaine, la transhumance nomade est la forme de migration la plus courante au Tchad. Elle est pratiquée depuis des siècles et permet aux bergers de développer des alliances et des échanges avec les populations sédentaires et le Tchad a le deuxième plus grand nombre de réfugiés par habitant en Afrique. Selon le Global Change Data Lab, 28,75 personnes sur 1 000 au Tchad sont des réfugiés du Soudan, du Cameroun, du Nigeria ou de la République Centrafricaine.

En plus, 381 289 personnes, soit 2,3% de la population tchadienne, est déplacée à l'intérieur du pays en raison de l'insécurité liée aux groupes armés non étatiques et aux effets du changement climatique dans la province du Lac au Tchad. Le Tchad, est le troisième pays le plus vulnérable au changement climatique dans le monde, selon Notre Dame Global Adaptation Initiative.

Rien qu'en 2022, de fortes pluies ont entraîné des crues record des fleuves Logone et Chari, qui ont contraint plus de 181 000 personnes à fuir leur domicile dans la seule ville de N'Djamena, selon l'ONU. De même, la variabilité de la surface du lac Tchad au cours des 50 dernières années a profondément modifié les moyens de subsistance, obligeant les communautés riveraines à se déplacer à la recherche de meilleures conditions de vie. A mesure que le changement climatique devient un facteur de migration croissant au Tchad, l'OIM soutient les autorités nationales dans le développement de solutions adaptées pour renforcer l'adaptation au changement climatique chez les personnes déplacées à l'intérieur du pays.

En termes d'indicateurs, pour l'ONU-DAES, les statistiques sur la migration se présentent comme suit :

- Mombre total de migrants internationaux (milieu de l'année) en 2020 : 547 500 ;
- Population de migrants internationaux en pourcentage de la population totale en 2020 : 3.3% :
- Migration nette au cours des 5 années précédant (différence entre le nombre d'immigrants et le nombre d'émigrants) en 2020 : 9 000

Le plus souvent, les migrations sont causées par des situations de conflits et de guerres. Le pays doit chercher à solutionner tous les conflits liés aux mouvements migratoires. Pour éviter certains conflits, le Gouvernement tchadien doit lutter contre l'impunité et éviter de confondre émigration et rébellion ou insurrection. Pour cela, la légitimité des demandes d'asile doit être privilégiée et on doit reconnaître les effets positifs de l'immigration, y compris l'immigration des réfugiés puisque les études démontrent que les réfugiés admis dans les pays ne constituent pas un fardeau économique pour la société et permettre aux réfugiés de s'intégrer sur le marché de travail. Les camps ou abris temporaires sont inutilement coûteux, stigmatisent les migrants et les empêchent de s'occuper d'eux-mêmes.

On doit privilégier la collecte des données migratoires pour des décisions avisées. Les discours politiques devraient se fonder davantage sur les analyses et conclusions scientifiques. Des politiques migratoires équitables nécessitent des données fiables et de qualité. Il est raisonnable de créer de canaux de coordination (institutionnels et techniques) qui soient capables d'éliminer les redondances et de garantir un partage efficace des informations sur les mouvements migratoires. La sensibilisation des acteurs à l'impor-

tance des données sur la migration internationale de main-d'œuvre peut beaucoup aider. Le Tchad doit mettre en place un Système d'Information Statistique sur la Migration de Main-d'œuvre (SISMMO) qui soit capable de répondre aux directives de la 20e CIST.

L'équipe du Tchad qui travaille sur les Indicateurs de la Gouvernance des Migrations doit s'atteler à :

- Prévenir la survenue des mouvements migratoires ;
- Encourager les points focaux et les différents acteurs à signaler les mouvements migratoires lorsqu'ils surviennent;
- Soutenir les prestataires pour répondre et documenter les mouvements migratoires ;
- Aider les gestionnaires des données migratoires à signaler et à remédier aux effets néfastes des migrations.

Les données suivantes de l'Annuaire des statistiques démographiques de la Division de Statistique de l'Organisation des Nations-Unies doivent être disponibilisées par le Système Statistique National du Tchad :

Tableau 1a : Nombre d'entrées de migrants classés par motif d'admission et par sexe

Tableau 1b : Nombre de retours de migrants classés par objet du séjour à l'étranger et par sexe

Tableau 1c : Nombre de sorties de migrants classés par statut au moment du départ et par sexe

Tableau 1d : Nombre de sorties de migrants classés par but du départ à l'étranger et par sexe



Tableau 3a : Nombre d'entrées de migrants étrangers classés par pays de nationalité et par sexe

Tableau 3b : Nombre d'entrées de migrants internationaux classés par précédent pays de résidence habituelle et par sexe

Tableau 4 : Nombre de sorties de migrants internationaux classés selon qu'ils sont nationaux ou étrangers, par âge et par sexe

Tableau 5 : Nombre de nationaux qui émigrent classés par futur pays de résidence habituelle et par sexe.

L'indicateur synthétique de suivi du Dividende Démographique (I2S2D) est la sommation arithmétique de ces cinq indicateurs synthétiques des dimensions de l'observatoire national du DD. Il mesure la capacité d'un pays à faire face à la demande sociale liée au déficit du cycle de vie à la jeunesse et à la vieillesse. Pour le Tchad, l'I2S2D est évalué à 30,4% en 2011-2012. Des investissements importants sont nécessaires dans les dimensions : réseaux et territoires (dimensions 5), déficit de cycle de vie (dimension 1) et capital humain (dimension 4) pour un bénéfice effectif de la capture du Dividende Démographique au Tchad. Les deux autres dimensions sont dans la zone jaune (moyen).

Les actions préconisées :

A court terme :

- 1. Renforcer le dispositif de formation scolaire et d'alphabétisation dans les zones rurales ;
- 2. Mettre en place un mécanisme de suivi de la mise en œuvre des différentes stratégies de planification urbaine et rendre contraignants les textes en la matière ;
- 3. Prévenir les conflits intercommunautaires;
- 4. Instaurer une paix durable aux frontières;
- 5. Lutter contre la pollution atmosphérique;
- 6. Renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement :
- 7. Mettre en œuvre les mesures relatives au changement climatique ;
- 8. Aménager les ouadis ;
- 9. Construire des points d'eau dans des couloirs de transhumance ;
- 10. Créer des opportunités de consommation locale.

A moyen terme:

- 1. Construire des infrastructures routières pour désenclaver le pays ;
- 2. Faciliter l'accès aux micro-crédits afin de stimuler l'entreprenariat ;

- 3. Mécaniser l'agriculture ;
- 4. Commanditer une enquête nationale sur les transferts des migrants ;
- 5. Développer les services sociaux de base et les infrastructures en fonction des besoins ;
- 6. Sensibiliser les populations sur les mariages des enfants et l'importance de la formation professionnelle des femmes ;
- 7. Accorder de micro-crédits aux jeunes et femmes appartenant à des réseaux et associations locaux ;
- 8. Mettre en place des établissements de micro-crédits ;
- 9. Accélérer le processus de mise en œuvre de la politique de décentralisation.

A long terme:

- 1. Construire les logements sociaux dans les grandes villes ;
- 2. Elaborer de politique de suivi des flux et capacités financiers et formaliser le secteur;
- 3. Mettre en place un programme de construction des forages et latrines ;
- 4. Elaborer ou actualiser le plan de développement communal de toutes les villes.

Par NOUBADIGNIM RONELYAMBAYE ET AHMAT ABDERAHIM ABBO

NOUVELLES DE L'INSEED

1. CEREMONIE DE PASSATION DE SERVICE ENTRE LES PRESIDENTS ET PRESIDENTS DES CONSEILS D'ADMINISTRATION (PCA) SORTANT ET ENTRANT DE L'INSEED ET SORTANTE ET ENTRANTE DE L'ONCF

Le 30 Juin 2022 à 8h dans la salle de réunions de l'Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques, la cérémonie de passation de service a eu lieu sous la supervision du Secrétaire Général Adjoint de la Présidence de la République, Monsieur. OUSMANE ABDRAMAN DJOGOUROU, entourée pour la circonstance de plusieurs officielles de la Présidence et des Ministères de tutelle de l'INSEED et l'ONCF. La Secrétaire Générale Adjointe du Ministère de l'Economie, de la Planification du Développement et de la Coopération Internationale, Madame ROYOUMTA MADINGUE, le Secrétaire Général Adjoint du Ministère des transports et de la Sécurité Routière, Monsieur ISSA MAHAMAYE, le Directeur Général de l'INSEED, Dr. BARADINE ZAKARIA MOURSAL et la Directrice Générale Adjointe de l'ONCF Madame ZARA MAHAMAT ISSA, des invités ainsi que de l'équipe du de la direction générale de deux institutions. A effet, l'installation a été procédé, conformément au Décret N°1788/PR/2022 du 24 Juin 2022, Portant Nomination des Présidents des Conseils D'Administration des Etablissements Publics et Sociétés d'Etat.

Après la lecture du Décret N° 1788 / PR / 2022 du 24 Juin 2022 nommant les nouveaux Présidents et Présidente des Conseils D'Administration, Secrétaire Général Adjoint de la Présidence de la République a donné la parole à la PCA sortante de l'ONCF, Madame ASSIA ABBO, qui a commencé par le remerciement au Général de Corps d'Armée, Président du Conseil Militaire de Transition, Président de la République, Chef de l'Etat, MAHAMAT IDRISS DEBY et les plus hautes autorités qui ont confié la mission qui arrive à son terme et à la PCA sortante le temps qui ont mis des activités non négligeables ont été réalisées...

Après l'énumération des résultats obtenue, il a rappelé l'intérêt que revêt les transports, les moyens de communication, les voies ferroviaires doit jouer sur le développement du pays surtout au Tchad.

Enfin, il a remercié les administrations, le DG de l'ONCF et toute l'équipe pour leurs disponibilité, collaboration, professionnalisme et la qualité humaine.

A son tour, la PCA entrante Madame HABSITA AL-BOUKHARI, a remercié au Président de la République pour la confiance accordée à sa modeste personne et tout en exprimant vœux de réussite à la PCA sortante dans sa nouvelle fonction et il s'est dit doit compter sur l'équipe de l'ONCF.

Avant de procédée à la signature du procèsverbal de passation de service, le Secrétaire Général Adjoint de la Présidence de la République, a donné les paroles à l'équipe de l'INSEED PCA sortant et PCA entrant pour leurs mots.

Après le quatre interventions le Secrétaire Général Adjoint de la Présidence de la République, Monsieur. OUSMANE ABDRAMAN DJOGOU-ROU a sanctionné cette cérémonie par une signature des procès-verbaux. Une photo de famille et la salutation d'usage ont été observer.

Commencée à 08h15 cette séance de passation de service a pris fin à 10h35.

Par SENOUSSI YOUSSOUF HASSAN



2. Atelier de validation du rapport afférent l'élaboration du système d'information des statistiques judiciaire, du marché de travail et d'emploi au Tchad

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de l'Appareil Statistique National du Tchad, le Secrétariat Permanent du Conseil National de la Statistique, en collaboration avec les structures suivantes, a organisé le mardi 06 et le mercredi le 07 décembre un atelier de validation du rapport afférent à l'élaboration du système d'information statistique judiciaire, du marché de travail et d'emploi au Tchad à BAKARA. Les structures concernées sont : le Ministère de la Justice. Garde des Sceaux, Chargé des Droits Humains, le Ministère de la Formation Professionnelle, le Ministère de la Fonction Publique, du Travail et du Dialogue Social.

Juste après le mot de bienvenu du Secrétaire Permanant du Conseil National de la Statistique, Monsieur GOGNIN Gomdigué, un tour de table a été fait pour la présentation des participants. Ensuite, les présentations des rapports ont été faites par les consultants et suivies des échanges.

Deux rapports sur le système d'information statistique ont été élaborés par des consultant nationaux, monsieur RIRADJIM MADNOJI et Monsieur REMADJI Madjadina. A cet effet, l'atelier a regroupé les principaux acteurs du système statistique national (SSN) dans les domaines considérés.

L'Objectif de l'élaboration de système d'information statistique pour chaque pôle statistique sectoriel est de lui permettre d'élaborer un annuaire statistique chaque année. Cet annuaire statistique un ouvrage qui rassemble les chiffres, les données et les statistiques concernant le pôle statistique. Une fois réalisées, ces données

peuvent servir à plusieurs usages dont notamment la prise de décision.

Les tableaux relatifs au domaine des judiciaires du marché de travail et d'emploi au Tchad qui feront ultérieurement l'objet de collecte et de publication de données.

La séance, a fait les observations et des recommandations dans l'optique d'améliorer la qualité des rapports devant disposer un travail de qualité pour bien réaliser les opérations statistiques dans les Pôles sectoriels.

Par ailleurs, elle est suivie des critiques et de suggestions, les deux rapports ont été validés sous réserve de la prise en compte des observations et commentaires.

> Par SENOUSSI YOUSSOUF HASSAN

3. Revue Annuelle de l'Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED), 2022

La revue annuelle de l'INSEED au titre de l'exercice 2022 s'est tenue du 19 au 21 décembre 2022, en présence des Directeurs Techniques, des Conseillers Techniques, des Chefs de Division et des Services, des Responsables des Cellules, du Coordonnateur et des Responsables du Bureau de Coordination du Troisième Recensement général de la population (BCTR), et des membres de la Cellule de gestion du Programme de Développement Statistique au Tchad (PDST) financé par la Banque Mondiale.

L'atelier a eu lieu à l'Institut Francophone de la Prédication par Exposition (IFPE-Tchad) sis au quartier Sabangali et il a été présidé par le Directeur Général dédit institut Dr. Baradine Zakaria Moursal.

La Revue Annuelle 2022 de l'IN-SEED permet de faire le bilan des activités réalisées durant l'année 2022 et d'élaborer les plans d'opérations de l'année 2023-2026 compte tenu des ressources disponibles ou prévisibles allouées à la statistique. Ouvrant solennellement les travaux de la revue, le Directeur Général de l'INSEED a souligné que le Plan de Travail Annuel (PTA) 2023 de l'INSEED et le Plan Stratégique de l'INSEED 2022-2026 doivent être cohérents avec les travaux de la Deuxième Stratégie de Développement de la Statistique (SNDS 2022-2026).

Après cette introduction suivie de la présentation des participants et d'une communication, le Directeur Général s'est excusé et a laissé la présidence des travaux à la Directrice Générale Adjointe de l'INSEED, Madame NADJWA Mahamat Abdel-Bagui.

Suivant le chronogramme, chaque responsable a présenté son rapport d'activité et d'opération adhoc 2022 et le projet de plan d'actions 2023-2026 de son département. A cet effet, pendant les trois jours treize présentations ont été faites. Chaque présentation a été suivie des échanges et des discussions.

Vu l'implication et la participation optimale des participants, les travaux ont fait ressortir un travail de qualité devant permettre de poursuivre au mieux, l'exercice de la mission avec des objectifs assignés à l'INSEED. Ces trois jours des présentations ont bien permis d'examiner et valider l'ensemble des travaux des différents services.

La Revue a été clôturée par la Directrice Générale Adjointe de l'IN-SEED, Madame NADJWA Mahamat Abdel-Bagui, et photo de famille a été prise pour la circonstance.

Par SENOUSSI YOUSSOUF

HASSAN





PUBLICATION DE L'INSEED

Analyse du niveau des prix par fonction au troisième trimestre de l'année 2022

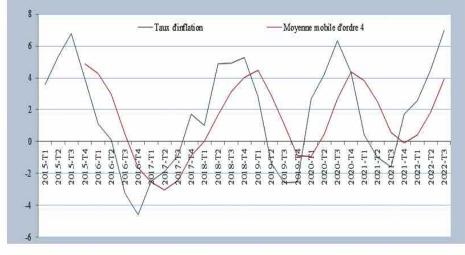
L'analyse de l'évolution par fonction de consommation permet d'apprécier les fluctuations des prix de leurs composantes, ainsi que leur contribution à l'évolution de l'indice global des prix à la consommation.

L'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) a connu une augmentation de 3,2% au troisième trimestre 2022, après une hausse de 4,0% au trimestre précédent. À l'exception de la baisse des prix des « enseignements » (-0,1%)» on note des hausses du niveau des prix des autres fonctions de consommation. La hausse du niveau des prix au troisième trimestre de l'année 2022 par rapport au trimestre précédent est consécutive à la hausse du niveau des prix des « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (+5,9%), des « Boissons alcoolisés et tabacs » (+5,4%), « Meubles, articles de ménage et entretien courant de la maison »(+2,8%) et des « restaurants et hôtels » (+2,3%).

En glissement annuel, il est en progression de 7,0% sous l'effet de la hausse des prix des « produits alimentaires et boissons non alcoolisée » (+ 13,3%), des « Loisirs et culture

», des « Meubles, articles de ménage et entretien courant de la maison » (+6,5%), des « boissons alcoolisées et tabac » (+6,1%), des « Restaurants et hôtels » (+6,0) et des « Transports» (+4,3%).

Le rapport des prix moyens des neuf premiers mois de 2022 sur ceux de 2021 laisse apparaitre une progression de l'indice global de 4,0% sous l'effet d'une hausse de 7,9% des produits alimentaires consécutive à une augmentation de 24,3% des Huiles et graisses suivis de 13,1% des légumes et tubercules



Source: INSEED 2022-T3

Analyse du niveau des prix selon la nomenclature secondaire au troisième trimestre de l'année 2022.

L'analyse de l'évolution des prix est également effectuée selon les différentes classifications fonctionnelles, à savoir l'origine des produits, le secteur de production, la durabilité et l'inflation sous-jacente. Hausse globale des indices des prix des produits Hors produits frais et énergie, des produits importés et des produits locaux au troisième trimestre 2022

Evolution des prix selon l'origine des produits

Le troisième trimestre de l'année 2022 est marqué par une hausse dans l'ensemble des prix des produits dans toutes les nomenclatures secondaires. Selon le lieu de provenance, les produits locaux et les produits importés ont progressé respectivement de 3,5% et 2,4% en variation trimestrielle. En glissement annuel, on note une hausse de 6,8% des produits locaux et 7,8% des produits importés sur la période.

Selon la volatilité des prix des biens et services, au troisième trimestre 2022, le niveau de prix des « produits frais » et « hors produits frais et énergie » s'est progressé respectivement de 4,2% et de 4,5% par rapport au trimestre précédent. Par rapport au même trimestre de l'année 2021, le niveau des prix des « produits frais et énergie » a progressé 9,2%. Comparés au même trimestre de l'année 2020, le niveau des prix de « produits frais» a connu une hausse de 12 1%

Selon le secteur d'activité, les prix des produits du secteur primaire, du secondaire et du tertiaire ont connu respectivement une hausse de 8,2%, 1,7% et 0,6% au troisième trimestre de l'année 2022 par rapport au trimestre précédent. En glissement annuel, on une progression respective de 13,9%, 5,1% et 1,0%.

Selon la durabilité des biens et services, l'on note une progression du niveau des prix des biens durables, semi durables et non durable respectivement de 3,8%, 1,9% et 1,2% au troisième trimestre 2022 par rapport au trimestre précédent.

L'inflation trimestrielle est ressortie à 6,9% alors qu'elle était de 4,5% au trimestre précédent, en liaison notamment avec la hausse généralisée des prix des produits alimentaires.

Sur le plan budgétaire, L'exécution au cours du troisième trimestre 2022 est marquée par une hausse significative des recettes et des dépenses. En effet, les ressources budgétaires sont recouvrées à hauteur de 972,359 milliards et ont progressé de 18%, soit 72% d'exécution par rapport à un objectif de 1358,998 milliards pour 2022. Cette progression est due surtout à une hausse significative dans le recouvrement des recettes pétrolières dont 47% de l'IS pé-

trole. Quant aux dépenses totales et prêtes nets, elles sont évaluées globalement à 732,189 milliards dont 56% est constituée pour l'essentiel des dépenses pour le paiement au titre de dépenses du personnel. Comparativement à la même période de l'année 2021, elles sont en hausse de 18%.

Sur le plan monétaire, l'évolution des agrégats monétaires et de crédit du Tchad entre les mois de juin et septembre 2022, indique une régression des avoirs extérieurs nets du système monétaire de 267,4%, une hausse du crédit intérieur de 3,6% en relation avec la progression des crédits à l'économie de 24,5%. Enfin, il est à noter une hausse de la masse monétaire de 12,8% sur la période.

En glissement annuel, à fin septembre 2022, la situation monétaire au Tchad se caractérise par une baisse de 124,9% des avoirs extérieurs, une baisse de 2,3% de crédit intérieur, une diminution de 12,6% de créance nette sur l'Etat et une hausse de 11,2% des créances à l'économie. En revanche, la masse monétaire connaît une envolée de 30,3% sur la période.



III- LES COMPTES NATIONAUX

Rebasage des comptes du Tchad sous le Système de Comptabilité Nationale 2008 avec 2017 comme année de base et la production des comptes de la première année courante

L'INSEED s'est engagé, en 2017, dans un processus de révision du système des comptes nationaux afin de doter le Tchad d'un système de comptabilité nationale performant et conforme aux recommandations internationales en matière de bonnes pratiques. Cette révision a été marquée par le rébasage des comptes conduisant à la production des comptes de la première année courante et à l'organisation d'un webinaire d'évaluation.

A cet effet, le service des comptes nationaux a procédé au changement d'année de base et de la migration vers le Système de Comptabilité Nationale (SCN) de 2008 avec l'utilisation d'un nouveau logiciel, le module ERETES. Les travaux engagés par l'INSEED avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers ont permis de disposer des comptes de l'année de base 2017, ainsi que ceux de la première année courante 2018. Les comptes de l'année de base ont été examinés lors d'un webinaire d'évaluation par les pairs.

Ce webinaire tenu du 09 au 11 février 2021 a vu la participation des institutions partenaires : AFRISTAT, AFRITAC/FMI, Banque Mondiale, BAD, CEA, BEAC, CEMAC, CEEAC et des pays tels que Bénin, Cameroun, Gabon, Maroc, Mauritanie, Sénégal, Togo, Tunisie. Lors des séances de travail, l'équipe des comptes nationaux a eu le temps de présenter les points essentiels des travaux effectués. Après une exposition sur les sources des données utilisées, les méthodes de traitements appliqués, et les résultats obtenus, les experts ont enrichi les discussions en faisant des remarques et suggestions pertinentes. Après le webinaire, le service des comptes nationaux a intégré les différentes recommandations pour améliorer la qualité des comptes.

Après avoir intégré toutes les recommandations, l'INSEED a procédé, le 28 mars 2022 à l'hôtel amitié, à la publication des résultats des comptes de l'année de base 2017 et de la première année courante 2018.

S'agissant des comptes de l'année de base 2017, les résultats issus des travaux du changement d'année de base 2017 des comptes nationaux et de la migration vers le SCN 2008 donnent un PIB de 7751 milliards de FCFA contre 6 179 milliards de FCFA selon le SCN 93, soit une réévaluation de 25,4%. Le gain de 1 572 milliards FCFA du niveau du PIB s'explique essentiellement par l'amélioration de la couverture de l'activité économique à travers l'utilisation des sources additionnelles dans plusieurs secteurs et l'amélioration des méthodes de calcul conformément aux recommandations du SCN 2008.

La hausse de 25,4% du PIB s'explique par:

Une large couverture des activités écono-

miques avec une contribution de +11,6%, due à la prise en compte des données sources telles que : les résultats de l'enquête ECOSIT 4, les enquêtes spécifiques réalisées pour les besoins de la rénovation des comptes nationaux, ainsi que les données plus améliorées de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, etc. :

la mise en œuvre des recommandations du SCN 2008 avec une contribution de +0,6% due à la clarification de la production de la banque centrale, à l'amélioration du calcul de la production des services d'assurance dommages, au traitement de la réassurance comme l'assurance directe, et à l'affinement de la méthode de calcul des services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM) et sa répartition. Il convient de signaler que les activités de Recherche et développement (R-D), ainsi que les dépenses militaires n'ont pas été prises en compte, faute de données :

le retraitement des données des impôts et taxes nets de subvention avec une contribution de +0,7% due à une codification plus affinée et une mise en cohérence des informations fournies :

Une actualisation des méthodes d'estimation avec une contribution de+12,7% due à la révision du traitement des données de l'élevage, ainsi que l'utilisation de prix moyens des animaux sur pieds en vue de se rapprocher le plus possible des prix à la production.

IV- LES COMPTES NATIONAUX

L'analyse des résultats de la réévaluation du Produit intérieur brut (PIB) montre une hausse de la valeur ajoutée du secteur primaire de 50,0% et du secondaire de 34,2%, dans la nouvelle base par rapport à l'ancienne base. La part du tertiaire est restée quasiment stable, avec une baisse de 2,6% dans la nouvelle base.

En outre, l'analyse de la structure du PIB, indique une hausse de 8 points de pourcentage du poids du secteur primaire, passant de 43,0% selon le SCN 93 à 51,4% selon le SCN 2008. Le poids du secteur secondaire reste plus ou moins constant à 0,9 point. Par contre, le poids du tertiaire baisse de 9 points, et s'établit à 32,4% dans la nouvelle base contre 41,8% dans l'ancienne base.

Les contributions des secteurs à la réévaluation du PIB de 25,4%, il ressort que le secteur primaire (y compris les activités extractives) a fortement impacté ces résultats avec 21,5 points de pourcentage, contre 4,3 points pour le secondaire, -1,1 point pour le tertiaire, et 0,7 point pour les impôts

Concernant la première année courante 2018, le

PIB de l'année courante 2018 est ressorti en volume de 8 219,6 milliards de FCFA contre 7 751,2 milliards de FCFA en 2017, soit une croissance de 6,0%. Malgré la conjoncture économique difficile que le pays a traversée en 2018, cette performance de l'activité économique est expliquée essentiellement par la dynamique du secteur primaire, en particulier avec l'extraction d'hydrocarbures.

La croissance du PIB de 6,0 % enregistrée en 2018 est tirée principalement par le secteur primaire (+3,8 points). L'activité du tertiaire contribue faiblement à la hausse du PIB (+1,8 points). En revanche, l'augmentation des activités est ralentie par le secteur secondaire (0,2 points).

L'analyse des emplois du PIB indique une hausse du niveau de ses composantes en volume, la formation brute de capital fixe de (+19,1%), la consommation finale (+2,6%), les exportations de biens et services (+7,1%), les importations (+9,5%) et la variation de stocks (+41,0%).

Le secteur informel a connu une décroissance de 1,9% en 2018 avec une valeur ajoutée de 4735,0 milliards de FCFA contre 4825,2 milliards de FCFA en 2017. Concernant la contribution à la formation du PIB, le poids des activités informelles ressort à 57,6% en 2018 contre 62,3% en 2017. Ce secteur contribue négativement à hauteur de 1,2 point à la croissance du PIB en 2018. Les activités informelles se retrouvent dans tous les secteurs d'activités.

En perspective, le service des comptes nationaux envisage produire :

- le Tableau des Comptes Economiques Intégrés;
- une série retropolée des comptes ;
- les comptes de l'année cosurante 2019.
- la Matrice de Comptabilité Sociale.

NB: Actuellement le service est en train d'ajuster les notes méthodologiques de l'année de base des ERE et les traitements des données sources d'une part et les données des comptes nationaux de l'année 2019 d'autre part.



VI- LE COMMERCE EXTERIEUR

L'Institut National de la Statistique, des Études Économiques et Démographiques produit (INSEED) depuis quelques années les statistiques sur les échanges commerciaux des biens avec le reste du monde. Les informations récentes portent sur les statistiques du commerce extérieur de l'année 2019 et est élaboré par le Service des Statistique du Commerce Extérieur sous la Direction des Statistiques Économiques de l'INSEED. L'élaboration dudit document traduit la volonté de l'INSEED de mettre à la disposition du public (Administration publique, opérateurs économiques, investisseurs étrangers, chercheurs, etc.) des données sur les échanges du Tchad avec l'extérieur permettant d'orienter des choix ou décisions tant au niveau microéconomique que macroéconomique et d'appréhender le degré d'intégration économique aux niveaux régional et continental.

Les données qui ont servi à

l'élaboration dudit document sont issues respectivement de la base du système informatique douanier et des travaux de collecte de données auprès des bureaux douaniers non informatisés répartis sur l'ensemble du territoire. Cette procédure permet d'améliorer significativement la couverture des statistiques sur le commerce extérieur, mais elle implique en revanche de longs délais de traitement de l'information, L'INSEED reste cepenengagé l'amélioration continue de la qualité et de la régularité des statistiques du commerce extérieur. Par ailleurs, l'INSEED annonce par la présente, la construction d'une base de données 2000-2019 qui accompagne la production du présent rapport. Par cette base qui sera enrichie sur une base annuelle, les utilisateurs seront renseignés sur demande, de toute donnée ou information statistique spécifique disponible et publiable, au-delà du présent

rapport. Les collectes de ces données ont été rendues possibles grâce à l'excellente collaboration entre l'INSEED et la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (DGDDI).

Le renforcement du dispositif des statistiques du commerce extérieur a bénéficié de l'appui financier de l'Union Européenne à travers le Programme d'Appui à la Consolidation de l'État Tchadien-Phase2 (ACET2) ainsi que l'appui technique de l'Union Africaine. L'INSEED sollicite l'appui de ses partenaires pour maintenir leurs efforts en vue de permettre la production des statistiques sur les échanges commerciaux dans les meilleurs délais requis et l'amélioration de sa qualité.

Le logiciel utilisé pour la production du commerce extérieur est EUROTRACE.

Par AHMAT HACHIM SOULEYMANE ET FANGAMLA MARANDI

EQUIPE DE REDACTION

Le Directeur de publication : Dr BARADINE ZAKARIA MOURSAL Le Rédacteur en chef : SENOUSSI YOUSSOUF HASSAN INSTITUTION MEMBRES DU COMITE DE REDACTION **FNDS** ABDOULAYE BAHAR BACHAR **INSEED** AHMAT ABDERAHIM ABBO **INSEED** AHMAT SOULEYMANE HACHIM **FNDS** AMANE TATOLOUM **INSEED** ATOKARE Alexis BPE BANDOUMAL OUAGADJIO **INSEED** CHERIF OUSMANE ABDOULAYE DGSE/MEPDCI DOUZOUNET MALLAYE **INSEED** FANGAMLA MARANDI **INSEED** GAGUE Ngangtar **INSEED** GOGNIN Gomdigué DSA/MA HASSAN IZZO ABAKAR **INSEED** MANTOBAYE MOUNDIGBAYE **INSEED** NOUBADIGNIM RONELYAMBAYE CNS RIRADJIM MADNODJI SALAMA IBNI OUMAR